Nations Unies A/C.1/77/PV.6

Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

6e séance plénière

Lundi 10 octobre 2022, à 15 heures

New York

Président : M. Pieris . . . . . (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs et oratrices pour le débat thématique sera close demain, mardi 11 octobre, à 18 heures.

Je prie les délégations de bien vouloir respecter le temps de parole fixé pour les déclarations.

M. Ray (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde félicite l'Ambassadeur Pieris pour son accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation l'assure de son plein soutien et de sa coopération sans réserve.

La Première Commission, qui fait partie du triptyque pour le désarmement – avec la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement – se réunit cette année dans des circonstances géopolitiques difficiles, qui font en outre suite à la pandémie. Dans sa récente allocution à l'occasion du débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le Ministre indien des affaires étrangères, M. Jaishankar, a déclaré ce qui suit :

> « L'Inde est du côté de la paix et y demeurera résolument. Nous sommes du côté de celles et ceux qui respectent la Charte des Nations Unies et ses principes fondateurs. Nous sommes du côté de celles et ceux qui appellent au dialogue et à la diplomatie comme seule issue au conflit. Nous sommes du côté de celles et ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts et voient les prix des denrées alimentaires, du carburant et des engrais flamber. » (*A/77/PV.12, p. 57-58*).

Le mandat de membre du Conseil de sécurité de l'Inde s'achèvera cette année. Au cours de notre mandat, nous avons également mis l'accent sur des domaines essentiels tels que la sûreté maritime, la lutte contre le terrorisme et le maintien de la paix.

L'Inde est fermement attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. L'Inde a appelé à l'élimination complète des armes nucléaires au moyen d'un processus progressif, qui a été décrit dans son document de travail sur le désarmement nucléaire, présenté à la Conférence du désarmement en 2007 (CD/1816). L'Inde réitère son appel à la mise en œuvre des mesures énoncées dans ce document de travail, y compris la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

L'Inde attache la plus haute importance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, comme cela a été énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

au désarmement (SSOD-I) et réaffirmé récemment dans la résolution 76/62 de l'Assemblée. L'Inde a participé de manière constructive aux travaux des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement.

Nous nous félicitons que la Commission du désarmement, principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies pour les questions de désarmement, ait pu entamer des travaux de fond après une interruption de près de trois ans.

À la présente session de la Première Commission, l'Inde soumettra quatre projets de résolution : « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », « Réduction du danger nucléaire », « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » et « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ». Ces textes mettent tous l'accent sur des questions cruciales et pertinentes en lien avec le désarmement et la sécurité internationale et ont bénéficié d'un large soutien des membres.

En tant qu'État doté de l'arme nucléaire agissant en toute responsabilité, l'Inde s'est engagée, conformément à sa doctrine nucléaire, à maintenir une dissuasion minimale crédible, assortie du principe de non-recours en premier et de non-emploi d'armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés. Sans diminuer la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, l'Inde soutient l'ouverture immédiate au sein de la Conférence du désarmement de négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Nous partageons la déception largement ressentie face au blocage de ces négociations. L'Inde continue de prendre une part active aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une question prioritaire pour l'Inde. En tant que puissance spatiale, l'Inde a des intérêts vitaux en matière de développement et de sécurité dans l'espace. Nous pensons que l'espace extra-atmosphérique doit être un lieu de coopération et non de conflit. Alors même que nous participons de manière constructive au Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales, l'Inde soutient la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement afin de répondre aux préoccupations mondiales liées à la sécurité spatiale.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques constituent de bons exemples de traités mondiaux non discriminatoires pour l'élimination complète des catégories respectives d'armes de destruction massive. L'Inde apportera une contribution substantielle et concrète à la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra prochainement. L'Inde et la France ont proposé conjointement la création d'une base de données d'appui au titre de l'article VII de la Convention et espèrent que cette proposition recueillera le soutien de tous les États Membres en vue d'une décision à la Conférence d'examen. Nous nous réjouissons également de pouvoir contribuer de manière constructive au succès de la cinquième Conférence d'examen de la CIAC prévue l'année prochaine.

L'Inde a participé et continuera de participer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. L'Inde estime que ces délibérations devraient idéalement se poursuivre dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

Les transferts illicites d'armes classiques, y compris d'armes légères et de petit calibre, en particulier à destination de terroristes et d'acteurs non étatiques, constituent pour nous un sujet de grave préoccupation. L'Inde se félicite de l'adoption par consensus du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue au début de l'année, lequel reconnaît les effets néfastes du commerce illicite des armes, qui exacerbe le terrorisme, et souligne le rôle des instruments des Nations Unies dans la lutte contre la menace que représente le terrorisme.

Nous nous félicitons que le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques, présidé par l'Inde, ait adopté un rapport de consensus. Nous invitons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer à ce précieux mécanisme volontaire, axé sur la transparence et la confiance mutuelle, qui permet aux pays de rendre compte de leurs transferts d'armes classiques.

L'Inde continue de prendre une part active aux discussions en cours au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. Nous rappelons qu'il nous faut remédier au détournement

de munitions vers des acteurs non étatiques, et nous soutenons dans ce cadre le renforcement des Directives techniques internationales sur les munitions.

L'Inde est résolue à promouvoir un environnement des technologies de l'information et des communications qui soit ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Le cyberespace est confronté à un nombre croissant d'enjeux et de menaces diverses, notamment de par l'utilisation frauduleuse qui en est faite à des fins criminelles et terroristes. Consciente de la disparité qui caractérise l'état de préparation des États Membres face aux diverses cybermenaces et de la nécessité de renforcer les capacités de certains d'entre eux, l'Inde a proposé la création d'un portail mondial de coopération en matière de cybersécurité, ancré aux Nations Unies, qui servirait de plateforme mondiale pour la coopération et la coordination internationales entre les États Membres en matière de sécurité des cyberinfrastructures et d'amélioration des cybercapacités. Nous nous réjouissons à la perspective de mener des discussions fructueuses, et nous espérons qu'une décision pourra être prise à cet égard au cours de l'année à venir au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

Pour conclure, conformément à l'accent qui a été mis par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sur la promotion de l'acquisition des connaissances en matière de désarmement et le renforcement des moyens d'action des jeunes générations, l'Inde propose annuellement un programme de bourses sur le désarmement et la sécurité internationale, entièrement financé, afin de faire progresser l'éducation en matière de désarmement.

M. Vaaras (Finlande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la tête de la Première Commission et de vous assurer le plein soutien de ma délégation.

En complément des déclarations faites au nom de l'Union européenne et des pays nordiques, je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

La Finlande condamne l'attaque non provoquée et injustifiée commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cette invasion par la Russie d'un pays souverain constitue une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Nous réitérons par ailleurs notre condamnation des simulacres de référendum organisés par la Fédération de Russie et de l'annexion illégale subséquente de certaines régions orientales de l'Ukraine. Ce sont des violations flagrantes de la souveraineté de l'Ukraine et de la Charte des Nations Unies. Je tiens à souligner que la Finlande soutient l'Ukraine dans son droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte. La Fédération de Russie doit immédiatement cesser ses actions militaires, retirer ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste un élément central du système multilatéral fondé sur des règles. La Finlande est déçue qu'il n'ait pas été possible de s'entendre sur un document final à la Conférence d'examen des Parties au Traité en août, en raison de l'opposition de la Fédération de Russie. Cet échec est le reflet de l'invasion russe en Ukraine, et non un échec du Traité sur la non-prolifération en tant que tel.

Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé en matière de désarmement nucléaire au cours des dernières années. Nous admettons également, comme cela a été dit, que le climat international actuel n'est pas propice au désarmement nucléaire. Néanmoins, il n'est pas inutile de se rappeler les paroles prononcées par Dag Hammarskjöld en 1955 : « Le désarmement n'est jamais le résultat de la seule situation politique ; il est aussi en partie à l'origine de la situation politique. » Nous devons continuer à travailler sur le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire afin que le prochain cycle d'examen soit couronné de succès.

Cette année a marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Malgré des progrès tangibles dans la mise en œuvre de cette convention, la réapparition de cas d'emploi d'armes chimiques reste une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques en toutes circonstances par quiconque, en tout lieu et à tout moment. L'emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international et, dans certaines circonstances, est constitutif de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Notre priorité la plus urgente est de faire respecter la norme contre l'emploi d'armes chimiques et de veiller à ce que les auteurs d'attaques chimiques soient tenus de rendre des comptes. C'est pourquoi nous considérons qu'il est de la plus haute importance de préserver l'intégrité et l'indépendance du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

En ce qui concerne les armes biologiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a montré les effets dévastateurs de la propagation d'agents

pathogènes dangereux, qu'elle soit accidentelle ou naturelle. Nous devons renforcer la Convention sur les armes biologiques. Il importe d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes de renforcement de la confiance déjà en place dans le cadre de la Convention. Nous devrions aussi envisager d'élaborer des mesures de transparence renforcées afin d'accroître la confiance et de réduire le risque de malentendus dangereux. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec tous les États parties de manière constructive et collaborative à la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra prochainement. Nous devons adopter des décisions et des recommandations tournées vers l'avenir qui fournissent une feuille de route claire pour le prochain cycle d'examen.

Nous réaffirmons notre soutien sans faille au *Programme de désarmement* du Secrétaire général. Nous devons travailler sans relâche pour assurer la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre des différents instruments de désarmement et de maîtrise des armements.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant la nécessité de renforcer le système international fondé sur des règles. Une telle avancée nous aiderait à faire progresser le désarmement et la non-prolifération. Le monde en a besoin, et il est de notre devoir de répondre à cette nécessité.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec toutes les délégations, afin que la présente session de la Première Commission soit couronnée de succès.

M^me^ Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre accession à la tête de la Première Commission. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le soutien total de la Bulgarie dans les efforts que vous déploierez pour le succès de la session.

La Bulgarie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.6). Je souhaite formuler quelques remarques supplémentaires à titre national.

Nous nous réunissons dans un contexte sécuritaire extrêmement difficile. L'agression illégale, injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a de graves répercussions sur l'Europe et le monde entier. Non seulement les actions de la Fédération de Russie sont en totale violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, elles ébranlent également les fondements mêmes de l'architecture mondiale de maîtrise des armements et de non-prolifération. La Fédération de Russie, État doté de l'arme nucléaire, a violé les garanties de sécurité fournies à l'Ukraine dans le Mémorandum de 1994 concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, compromet la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires situées sur le territoire ukrainien et menace désormais le monde d'utiliser des armes nucléaires. Nous condamnons fermement cette escalade dangereuse et irresponsable du conflit.

Nous rejetons également catégoriquement l'annexion illégale par la Fédération de Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson, qui constitue une violation flagrante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette annexion fait suite à des simulacres de référendum qui n'étaient ni libres ni régulières, et nous ne la reconnaîtrons jamais.

Nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à cette guerre illégale et à honorer ses engagements internationaux en retirant immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il est déplorable qu'après quatre semaines de négociations intenses entre les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il n'ait pas été possible d'adopter le projet de document final de la dixième Conférence d'examen du TNP en raison du blocage du consensus par la Fédération de Russie. Le projet de document final n'était pas parfait en soi, mais il représentait le meilleur effort fait par les Parties au TNP pour rapprocher leurs vues et renouveler leurs engagements en faveur d'une mise en œuvre pleine et effective des trois piliers du Traité alors que les conditions de sécurité à l'échelle mondiale sont très instables.

Dans le cadre de la préparation du prochain cycle d'examen du TNP, nous devons continuer à étudier les moyens de réaffirmer et de renforcer le Traité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel des efforts de désarmement nucléaire et cadre pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En tant que membre nouvellement élu au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Bulgarie ne ménagera aucun effort pour lutter contre les défis de la non-prolifération à l'échelle mondiale et les menaces pesant sur la sécurité et la sûreté nucléaires, ainsi que pour promouvoir les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Si nous restons pleinement

attachés à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous pensons que cet objectif ne peut être atteint sans le cadre du TNP, et plus particulièrement son article VI, et sans recourir à une approche progressive et globale fondée sur la confiance mutuelle.

L'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires restent un impératif politique et une étape concrète vers le désarmement nucléaire. La Bulgarie, en tant qu'État visé à l'annexe 2 qui a signé et ratifié le Traité, invite tous les États, en particulier les autres États visés à l'annexe 2 du Traité, à le signer et à le ratifier sans délai.

Il convient de relever de toute urgence les défis qui se posent actuellement en matière de prolifération. Les programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée continuent de représenter une menace pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible et de se conformer à nouveau au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et dans le cadre de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA.

La Bulgarie continue de soutenir avec fermeté tous les efforts diplomatiques visant à préserver et à rétablir la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun, qui constitue un élément important de l'architecture mondiale de non-prolifération et contribue à réduire les risques pesant sur la sécurité régionale et mondiale.

En avril dernier, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). La Bulgarie reste attachée à la mise en œuvre intégrale et effective de la CIAC et de toutes les décisions prises par les États parties à la Convention. Nous considérons que l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances est totalement inacceptable et constitue une violation manifeste de la CIAC et du droit international. Nous sommes prêts à continuer à soutenir les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour que tous les auteurs et commanditaires, de même que toutes les personnes impliquées dans l'emploi d'armes chimiques, soient identifiés et répondent de leurs actes.

Alors que le monde ne s'est pas encore complètement remis de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous devons rester vigilants quant au risque potentiel que les futures pandémies soient causées par des maladies créées de façon délibérée. La Convention sur les armes biologiques a un rôle clef à jouer dans les efforts menés au niveau international pour interdire et prévenir l'emploi d'armes biologiques et à toxines. Cependant, la Convention continue de se heurter à des difficultés qui exigent un renforcement institutionnel. La neuvième Conférence d'examen de la CIAB, qui se tiendra prochainement, offre aux États parties une occasion précieuse d'engranger des résultats concrets en la matière.

Nous nous félicitons par ailleurs des résultats obtenus à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin de cette année. Nous appuyons aussi fermement l'universalisation et l'application intégrale du Traité sur le commerce des armes, et considérons que le Programme d'action et le Traité sur le commerce des armes peuvent bénéficier de synergies avec d'autres instruments régionaux et internationaux qui partagent des objectifs communs, tels que le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, et le Document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les armes légères et de petit calibre, pour n'en citer que quelques-uns.

La Bulgarie estime que la garantie d'un cyberespace libre, ouvert, sûr et accessible à l'échelle mondiale peut être concrétisée par le comportement responsable des États, des mesures de confiance et la transparence dans le cadre juridique international en vigueur. Nous continuons à contribuer aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et soutenons l'élaboration d'un programme d'action des Nations Unies visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberespace.

Enfin, nous estimons que la reprise en avril des travaux de la Commission du désarmement, après trois ans d'impasse, est un motif d'encouragement. Nous continuerons à travailler à l'amélioration et à la modernisation du mécanisme de désarmement et à rechercher un terrain d'entente entre les membres de la Conférence du désarmement afin qu'elle puisse aboutir à des résultats concrets, conformément à son mandat.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment par la répression des actes d'agression, est

l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et est au cœur du mandat de la Première Commission. L'Article II de la Charte des Nations Unies interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Le 24 février, la Fédération de Russie a foulé aux pieds ces principes fondamentaux en lançant une invasion barbare et non provoquée contre son voisin, l'Ukraine.

Plus de sept mois après le début de cette guerre, ses effets désastreux – sur l'Ukraine, sur la Russie et sur le monde – sont évidents. Et aujourd'hui, les efforts du Président Poutine pour intégrer Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson au territoire de la Fédération de Russie représentent un nouveau seuil critique dans le mépris flagrant du droit international affiché par la Russie et une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Royaume-Uni est fier d'être solidaire du Gouvernement ukrainien et du peuple ukrainien, qui lutte pour sa liberté et son indépendance.

L'agression de la Russie a également jeté une ombre sur les négociations internationales sur le désarmement.

Incapable de reconnaître les conséquences de la guerre qu'elle a lancée sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – notamment en recourant à des discours entièrement irresponsables sur le nucléaire, en sapant les garanties de sécurité du Mémorandum de Budapest et en mettant imprudemment en danger la sécurité de la plus grande centrale nucléaire d'Europe –, la Russie a bloqué à elle seule l'adoption par consensus d'un document final à la dixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en août.

La Russie a également tenté, sans succès, d'édulcorer les critiques qui lui ont été adressées à la Conférence du désarmement.

La Russie a tenté d'exploiter la Convention sur les armes biologiques en présentant de manière intentionnelle et inexacte la coopération pacifique en matière de santé publique entre les États-Unis et l'Ukraine comme un programme d'armes biologiques. La réunion consultative officielle convoquée le mois dernier au titre de l'article V a démontré que les allégations de la Russie étaient infondées. Une telle désinformation nuit à la coopération scientifique et technique entre États à des fins pacifiques, conformément à l'article X.

La Russie a également formulé des allégations dénuées de fondement à l'égard de l'Ukraine au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Russie et son allié, le régime d'Al-Assad en Syrie, continuent de contester l'expertise et le travail impartial du Secrétariat technique, pourtant fondé sur des données probantes. Des rapports, aux conclusions concordantes, sur l'utilisation par la Russie de mines antipersonnel et de dispositifs de piégeage activés par les victimes, remettent en cause le respect de ses obligations contractées au titre du Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques. Le Royaume-Uni, en tant que Président de la dixième réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, a exprimé sa profonde inquiétude quant à l'utilisation répétée par la Russie de ces armes odieuses. En outre, la Russie a eu recours à des manœuvres procédurales désespérées afin d'étouffer toute discussion sur la guerre qu'elle a lancée ou sur les moyens et les méthodes qu'elle utilise pour la mener. La Russie tente sans cesse de réécrire l'histoire pour justifier l'injustifiable. Elle se présente comme la victime, alors qu'elle est l'agresseur. Elle blâme tout le monde, hormis elle-même, pour les conséquences de ses propres choix. Mais malgré tous ses efforts, la Russie ne peut se soustraire à la répulsion que ses actions suscitent dans le monde.

Cela étant, nous ne pouvons pas laisser l'agression de la Russie monopoliser notre attention. Le monde est confronté à de nombreux autres enjeux. Le Royaume-Uni réaffirme ainsi que l'Iran ne doit en aucun cas mettre au point l'arme nucléaire. Nous regrettons que l'Iran n'ait pas encore saisi l'occasion qui lui a été offerte de renouer avec la pleine application du Plan d'action global commun (PAGC) et continue au contraire à intensifier son programme nucléaire. Nous demandons instamment à l'Iran de revenir à l'application intégrale du PAGC et de fournir de toute urgence des réponses crédibles aux enquêtes distinctes menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de s'acquitter de ses obligations juridiquement contraignantes en matière de garanties.

La République populaire démocratique de Corée a lancé un nombre sans précédent de missiles balistiques en 2022. Elle a également remis en état son site d'essais nucléaires. Tout essai nucléaire doit donner lieu à une réponse rapide et énergique de la part de la communauté internationale. Ces programmes continuent de menacer la paix internationale et la stabilité de la péninsule coréenne ainsi que l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en plus de violer des résolutions du Conseil de sécurité adoptées à l'unanimité. Nous invitons tous les États Membres à condamner ces provocations et à demander instamment à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Le non-respect par la Syrie de ses obligations en matière d'armes chimiques doit être résolu conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Plus généralement, la prolifération illicite et incontrôlée des armes classiques contribue à l'instabilité, au terrorisme et à la criminalité organisée, tue des innocents et sème la dévastation dans le monde entier. Nous sommes préoccupés par les efforts que déploient continuellement certains États pour saper et discréditer les régimes multilatéraux de maîtrise des armements, qui constituent un élément essentiel du système de non-prolifération et facilitent les exportations et le transfert de technologies dans le monde entier.

Aujourd'hui, la crainte des États de voir les technologies de l'information et de la communication être utilisées à des fins incompatibles avec la paix et la sécurité internationales est une réalité. Le monde doit s'unir pour promouvoir l'application et le respect du droit international humanitaire, tant dans le monde physique et virtuel que dans l'espace extra-atmosphérique.

Quelques éclairs subsistent néanmoins dans la grisaille. Le fait que tous les pays, hormis un, aient été prêts à se joindre au consensus sur le projet de document final à la Conférence d'examen du TNP est l'expression de leur détermination à maintenir le caractère central de ce traité. Nous saluons la décision de créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen. Nous félicitons chaleureusement le Président Gustavo Zlauvinen et l'ensemble du Bureau pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés. Nous continuerons à travailler dans cet esprit constructif au cours du nouveau cycle d'examen.

La neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra à la fin du mois de novembre, est une occasion essentielle de renforcer cet important régime, notamment au moyen de propositions relatives à un processus d'examen des sciences et des technologies, ainsi que par la mise en œuvre de l'article VII de la Convention et la prise de décisions plus rapides. Pour que la Convention reste adaptée aux défis de demain, nous soutenons également la proposition de mettre en place un groupe de travail d'experts chargé d'étudier des questions clefs et d'identifier les mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre de la Convention dans tous ses aspects.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, dont l'objet est de prévenir une course aux armements dans l'espace et de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, une tâche de plus en plus urgente. Les moyens spatiaux font partie de la vie au XXI^{e} siècle et s'avèrent essentiels au fonctionnement de l'économie mondiale et à l'atténuation des crises climatiques et humanitaires auxquelles nous sommes confrontés, de même qu'à la défense et à la sécurité. Toute perturbation ou détérioration de ces systèmes spatiaux est susceptible d'avoir des conséquences considérables et d'engendrer des conflits. L'une de nos principales préoccupations porte sur les essais destructifs de missiles antisatellites à ascension directe. Ces essais produisent beaucoup de débris et mettent en péril l'utilisation continue de l'espace, en plus d'être potentiellement déstabilisants. Il m'est donc agréable d'annoncer que le Royaume-Uni s'est joint à d'autres pays pour s'engager à ne pas effectuer d'essais destructifs de missiles antisatellites à ascension directe. Nous encourageons d'autres pays, en particulier ceux qui disposent de telles capacités, à faire de même.

Nous devons saisir ces occasions. Face à l'instabilité mondiale croissante, l'importance du système international de sécurité, de non-prolifération et de désarmement n'a jamais été aussi grande. L'heure est venue pour les États Membres de travailler ensemble pour le protéger et le renforcer. Il est dans notre intérêt à tous de le faire.

M^{me} Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission. Nous avons pleinement confiance en votre leadership. Nous adressons également nos salutations aux autres membres du Bureau. Ils peuvent compter sur la pleine coopération de ma délégation pour le bon déroulement des travaux de la Commission.

Ma délégation appuie et fait sienne la déclaration faite par la délégation de la République dominicaine au nom des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/77/PV.2).

Au cours de l'année 2020, les États Membres de l'ONU ont été touchés par l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), démontrant ainsi que les armes, y compris les armes nucléaires, ne peuvent garantir la sécurité et ne protègent pas les pays des effets de la pandémie. Selon des chiffres rendus publics, quelque 73 milliards de dollars ont été consacrés aux armes nucléaires dans le monde ces dernières années, ce qui montre qu'une petite fraction de ces dépenses dans le secteur de la santé aurait permis à nos sociétés d'être

mieux préparées et de mieux résister à une pandémie telle que celle du coronavirus. En outre, l'invasion illégale, injustifiée et non provoquée du territoire ukrainien souverain par la Fédération de Russie a eu de grandes conséquences d'ordre sécuritaire pour la communauté internationale. Il est extrêmement préoccupant qu'une puissance nucléaire menace un pays, une région et le monde entier de recourir à de telles armes.

Une catastrophe nucléaire serait tragique pour l'humanité et pour tous les êtres vivants sur la planète. C'est pourquoi le Guatemala condamne et condamnera toute action conduisant à une escalade des tensions et entravant les efforts multilatéraux qui sont menés pour promouvoir le dialogue, la confiance et la coopération aux fins de la paix et de la dénucléarisation. Alors que les États dotés de l'arme nucléaire modernisent qualitativement leurs armes, nous trouvons préoccupant que certains d'entre eux se sont retirés des traités internationaux de maîtrise des armements. Ces actions sapent les efforts accomplis par le multilatéralisme. Le Guatemala exhorte la Première Commission à souscrire pleinement, dans le cadre de ses travaux, aux principes sur la base desquels elle a été créée et à prendre des décisions efficaces et pragmatiques qui illustrent la volonté de la communauté internationale, reflétée dans la conviction que le multilatéralisme est le seul moyen d'édifier des sociétés pacifiques et durables.

Mon pays est fermement attaché à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, et préconise fermement un désarmement général et complet. Le Guatemala est donc fier d'être un État partie au Traité de Tlatelolco, qui souligne l'importance des efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité et constitue une référence internationale, étant donné qu'il a porté création de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires. Ma délégation réitère sa profonde préoccupation face à la menace que représentent pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires et la menace ou l'emploi de ces armes, ainsi que leurs incidences humanitaires et environnementales. En effet, leur emploi serait fatal pour l'humanité. La seule garantie efficace contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est leur interdiction et leur élimination totale de manière transparente, vérifiable et irréversible, selon un calendrier clairement défini.

Conformément à ces principes, nous nous félicitons de la convocation de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une étape importante et un pas ferme vers le désarmement nucléaire. Le Guatemala a ratifié cet instrument en juin, faisant de la sous-région d'Amérique centrale la première au monde à y adhérer. Mon pays réaffirme sa position selon laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous regrettons et constatons avec inquiétude que, malgré la précieuse participation de la plupart des États parties et les efforts de la présidence, la dixième Conférence d'examen du TNP s'est achevée sans dégager le consensus nécessaire pour adopter un document final qui aurait permis de progresser dans la mise en œuvre du Traité.

Nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à se conformer à l'obligation sans équivoque qui leur est faite d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements découlant des conférences d'examen. Nous réaffirmons que le TNP n'établit aucun droit à la possession d'armes nucléaires pour une durée indéfinie par quelqu'État que ce soit, puisque le Traité prévoit un statut transitoire.

Nous réaffirmons avec force notre condamnation des tirs de deux missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée le 28 septembre et du tir d'un missile balistique le 4 octobre de cette année, ainsi que de toutes les actions connexes. Dans le même temps, nous appelons les huit États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à adhérer à cet instrument afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

Nous appelons également à avancer vers l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles et garantissant l'élimination des stocks, ce qui permettrait d'éliminer un élément indispensable à la fabrication d'armes nucléaire.

Ma délégation voudrait faire part de ses inquiétudes face à une possible course aux armements dans l'espace, car elle pourrait transformer l'espace en théâtre d'affrontements militaires. De tels agissements seraient contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international, et ils seraient excessivement tragiques pour la vie humaine.

S'agissant des armes chimiques et biologiques, ma délégation condamne fermement l'emploi de telles armes par quiconque, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit. Rien ne saurait justifier leur utilisation qui, si elle se produit, ne doit pas rester impunie. Il appartient à la communauté internationale de traduire en justice ceux qui emploient ces armes, par le biais des mécanismes qu'elle a elle-même légitimement et légalement créés à cette fin.

La violence armée est un fléau qui est aggravé par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui porte atteinte à la protection et à l'intégrité

physique et morale des personnes et entrave la création d'un environnement propice au développement humain global et durable. Nous sommes d'avis que le Traité sur le commerce des armes est un instrument approprié, qui peut guider les États dans la régulation efficace du commerce international des armes, en fournissant des lignes directrices claires pour empêcher leur détournement.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est un honneur pour mon pays d'avoir coprésidé cette réunion avec la délégation hongroise, en l'absence de l'Ambassadeur des Philippines. Nous sommes reconnaissants du soutien apporté par les vice-présidents pour parvenir à un document de consensus. Bien qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les questions liées notamment aux munitions et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous considérons que le document final qui a été adopté constitue une avancée appréciable que les États pourront examiner à la prochaine conférence d'examen.

Pour terminer, le Guatemala lance un appel aux États Membres de l'ONU et leur rappelle que la chance que nous avons de vivre ensemble, pacifiquement, sur cette planète dépend de nos actions et de notre bonne volonté politique. Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation, il nous faut axer nos efforts sur l'avènement d'un monde plus durable, en protégeant l'humanité des souffrances inutiles et en préservant l'avenir des générations futures.

M. Yousfi (Maroc) : Qu'il me soit permis de prime abord de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection en tant que Président de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je vous assure du plein soutien et de l'engagement indéfectible de ma délégation pour assurer le succès des travaux de la Commission. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Magzhan Ilyassov, qui a dirigé avec compétence une grande partie des préparatifs de la Commission, en compagnie des membres du Bureau. Je remercie en outre toutes les délégations pour leurs aimables paroles à l'égard de S. E. l'Ambassadeur Omar Hilale, Représentant Permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'issue de la présidence de notre pays des travaux de la Première Commission lors de sa session précédente.

Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2), et souhaite partager à titre national quelques observations.

Le monde se trouve à la croisée des chemins. La communauté internationale est appelée à choisir entre une coexistence marquée par la confrontation et les clivages et une coexistence fondée sur un multilatéralisme qui promeut la paix, le développement et la sécurité commune. L'humanité continue de faire face à plusieurs défis multidimensionnels, en l'occurrence l'éclatement d'une catastrophe nucléaire, les changements climatiques et les pandémies. La manière dont la communauté internationale fera face à ces défis déterminera notre avenir. Les menaces nucléaires dénotent une fragilité du concept de la dissuasion nucléaire et de ses piliers fondamentaux. L'humanité ne survivra pas à une guerre nucléaire. Ainsi, nous sommes appelés à mettre en place une approche sécuritaire commune, positive, inclusive et multidimensionnelle afin que toutes les nations se sentent en paix et en sécurité. Une telle approche se présente en tant qu'option sérieuse, crédible et réaliste en lieu et place de la compétition nucléaire et de la menace de destruction massive.

Dans ce sens, le Royaume du Maroc reste résolument convaincu que les armes nucléaires ne sont ni une garantie de sécurité ni une assurance de stabilité sur les plans régional et international. Ainsi, il fait de son attachement en faveur du désarmement et de la non-prolifération un choix stratégique, qui illustre son ferme engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que son attachement au principe du règlement pacifique des différends.

Malgré les semaines de négociations infructueuses et le rétropédalage observé vis-à-vis des engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP constituait une confirmation de la pertinence du Traité en tant que socle du régime de désarmement et de non-prolifération.

À cet égard, le Maroc appelle tous les États qui souhaitent réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'article VI du TNP à rejoindre ce dernier, qui représente une lueur d'espoir parmi les défis que doit relever la communauté internationale. L'équilibre entre les trois piliers du TNP ne peut être assuré que par le truchement d'une application équitable et universelle de toutes ses dispositions en tant qu'instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le Maroc rappelle notamment son plein attachement au droit inaliénable des États parties au TNP aux

utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement, notamment par le biais de la coopération internationale sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, le Maroc ne ménagera aucun effort pour faire prévaloir le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Ce traité, qui constitue un bouclier pour le territoire africain, interdit également le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent ou l'essai de ces armes sur l'ensemble de son espace. De même, notre pays s'engage à mettre à la disposition des pays frères amis qui le souhaitent son expérience et son expertise en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du renforcement des capacités en tant que vecteur de développement socioéconomique dans notre continent africain. Par ailleurs, le rôle fondamental des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive pour garantir la paix et la sécurité régionales et internationales ne s'est jamais rétréci, notamment au Moyen-Orient.

Ma délégation souhaite souligner que l'universalité du TNP est étroitement liée à l'engagement d'éliminer les armes nucléaires au Moyen-Orient par la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans ce sens, le Royaume du Maroc se félicite de la tenue de la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence compétente du Royaume hachémite de Jordanie, et de la tenue de la deuxième Conférence, sous la présidence distinguée de l'État du Koweït, au cours de laquelle le règlement intérieur de cette conférence a été adopté, en plus de la mise en place d'un groupe de travail informel chargé d'assurer le suivi des consultations entre les sessions de la Conférence et l'adoption d'un rapport final. Le Maroc souhaite également plein succès à la République libanaise pour sa présidence de la troisième session de cette conférence en novembre prochain.

Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'importance avait été énoncée dans le préambule même du TNP, n'est toujours pas entré en vigueur, alors que 26 ans se sont écoulés depuis son adoption. En tant qu'acteur fermement engagé en faveur de la paix sur la scène régionale et internationale, le Maroc ne cesse de déployer des efforts pour l'entrée en vigueur rapide et l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et ce, afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, le Maroc accorde une grande importance à l'éradication de ces armes de destruction massive dont il condamne toute utilisation par quiconque, où que ce soit et en toute circonstance. Les États parties à la CIAC sont appelés à agir de concert avec détermination en vue de renforcer davantage le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la réalisation d'un monde exempt d'armes chimiques. Le Maroc reste, en outre, fortement préoccupé par le danger que représentent l'acquisition et l'utilisation potentielle de ces armes par les acteurs non étatiques et les groupes terroristes, particulièrement dans la conjoncture internationale actuelle. L'existence et la circulation illicite d'armes destructrices constitue un tort qui alimente et pérennise les conflits, le terrorisme, y compris nucléaire, et les trafics de tous genres, et qui frappe de plein fouet la souveraineté des États ainsi que les couches les plus vulnérables de la société.

Les défis actuels nous interpellent quant à la mise en œuvre des objectifs de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cette optique d'engagement indéfectible que les actions de la communauté internationale doivent être régies, notamment en ce qui concerne les espaces extra-atmosphérique et cybernétique, en vue de permettre à la communauté internationale de tirer largement parti de ces patrimoines communs et d'en faire des catalyseurs au service du développement durable. En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, le Maroc a procédé à la ratification des cinq traités en la matière, et a rejoint le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1961. Le Maroc demeure convaincu que cet espace représente un héritage commun qu'il faudrait immuniser contre toute menace potentielle.

Le Maroc, État partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, réitère son engagement déterminé en faveur d'un désarmement général complet et irréversible. Nous ne pouvons que formuler l'espoir que le déroulement des travaux de la Commission sera couronné de succès et fournira une nouvelle impulsion à notre long chemin vers un monde exempt d'armes de destruction massive. Mon pays demeure convaincu que

la consolidation du multilatéralisme et la coopération internationale restent des éléments fondamentaux pour apporter des réponses universelles et efficaces aux menaces mondiales liées à la prolifération. La menace de guerre et ses conséquences n'ont pas diminué au fil des années. Cela dit, la volonté politique et l'attitude collective peuvent mener au changement. Il est encore temps d'être innovant et ambitieux pour recadrer la sécurité et refaçonner notre monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je serais reconnaissant au représentant du Maroc de bien vouloir transmettre notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Hilale pour sa contribution à la Première Commission.

M^me^ Hannust (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation. L'Estonie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais également souligner certains points à titre national.

La présente session de la Première Commission se déroule dans des circonstances inédites. La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine malgré la condamnation écrasante des agissements de la Russie par l'Assemblée générale.

Les plans de la Russie visant à annexer quatre régions ukrainiennes après les prétendus référendums n'ont aucune légitimité et constituent une nouvelle violation flagrante de la Charte des Nations Unies. La mobilisation militaire de la Russie, ainsi que sa rhétorique nucléaire irresponsable, aggravent la situation. Ce matin, la Russie a lancé des attaques massives de missiles sur la capitale ukrainienne, Kyïv, et sur Zaporijia, Dnipro, Lviv et d'autres régions. Ces attaques délibérées contre des civils innocents et des infrastructures civiles sont considérées comme un crime de guerre au regard du droit international humanitaire. Ces actions de l'agresseur sont irresponsables et désespérées et portent gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité mondiales.

Nous exhortons la Russie à retirer immédiatement toutes ses troupes et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons l'implication du Bélarus dans l'agression en cours contre l'Ukraine.

L'Estonie est extrêmement préoccupée par les menaces que l'invasion militaire russe fait peser sur la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires. Les installations nucléaires en Ukraine demeurent exposées aux risques les plus élevés. Nous saluons l'appel lancé par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique en faveur de la mise en place d'une zone de sécurité et de sûreté nucléaires autour de la centrale de Zaporijia. Nous demandons à la Russie de retirer immédiatement son personnel militaire et autre de la centrale afin que les autorités ukrainiennes puissent assumer à nouveau leurs responsabilités souveraines, sans pression ni ingérence extérieures.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Estonie regrette vivement qu'en raison de l'opposition de la Russie, la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final. Nous condamnons également la violation des garanties de sécurité que la Russie a fournies à l'Ukraine en vertu du Mémorandum de Budapest de 1994, dans le cadre de l'adhésion de l'Ukraine au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Cette violation porte gravement atteinte à l'ordre mondial de non-prolifération. L'Estonie fait sienne la finalité d'un monde sans armes nucléaires et continue de plaider pour une approche progressive, mise en œuvre de manière réaliste et responsable.

L'Estonie soutient tous les efforts internationaux en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans plus attendre. Nous sommes également favorables à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et demandons aux États dotés d'armes nucléaires de déclarer ou de maintenir des moratoires sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Estonie appuie sans réserve le Plan d'action global commun (PAGC). Nous sommes de plus en plus préoccupés par la poursuite des activités de l'Iran qui sont incompatibles avec le PAGC. L'Estonie demande instamment à l'Iran de cesser toute action incompatible avec le PAGC et de reprendre sa collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour résoudre toutes les questions de garanties en suspens, conformément aux obligations juridiquement contraignantes qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties généralisées conclu dans le cadre du TNP. Nous appelons l'Iran à saisir l'occasion diplomatique qui se présente et à accepter la proposition sur la table afin que les négociations de Vienne puissent se conclure avec succès.

Le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée continue de menacer la paix et la sécurité internationales et régionales et constitue un sujet de grave préoccupation. L'Estonie condamne fermement le lancement illégal par la République populaire démocratique de Corée, le 4 octobre 2022, d'un missile balistique à portée intermédiaire qui a survolé le territoire du Japon, alors que de multiples tirs de missiles balistiques ont eu lieu au cours de la semaine dernière. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à abandonner de façon complète, vérifiable et irréversible tous ses programmes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que de missiles balistiques.

L'Estonie est fermement résolue à contribuer au succès de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Les conférences servent à faire respecter les interdictions juridiques globales de ces catégories d'armes de destruction massive et à garantir qu'il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui les utilisent. Dans le cadre de son agression contre l'Ukraine, la Russie s'est engagée dans une campagne de désinformation et de propagande contrôlée par l'État en diffusant des allégations sans fondement contre l'Ukraine et les États-Unis concernant les armes biologiques et chimiques. Cela n'est pas acceptable.

Les cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Russie, constituent des violations flagrantes du droit international. L'Estonie salue le leadership du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans l'enquête sur l'emploi d'armes chimiques et réaffirme sa pleine confiance dans le Secrétariat technique de l'OIAC et son professionnalisme, son impartialité et son indépendance. Nous appelons la Syrie à honorer pleinement ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons à la Russie de faire toute la lumière sur les cas des Skripal et de M. Navalny.

La fréquence croissante des cyberincidents malveillants sophistiqués illustre la façon dont le cyberespace est de plus en plus utilisé pour mettre notre sécurité en péril. Nous avons vu comment la Russie utilise les outils cybernétiques pour faire avancer son agression militaire contre l'Ukraine. Tout récemment, des cyberattaques de grande ampleur ont également visé les pays des Balkans occidentaux, et le Costa Rica a été durement touché par des attaques de logiciels rançonneurs. Dans ce contexte, la promotion d'un cyberespace ouvert, libre et sûr, dans lequel le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit international humanitaire, s'applique pleinement, reste notre priorité. Nous devrions maintenant nous concentrer davantage sur la mise en œuvre pratique du cadre consensuel pour un comportement responsable des États. C'est pourquoi l'Estonie est favorable à la mise en place d'un programme d'action permanent, associant toutes les parties et orienté vers l'action, et appuie le projet de résolution correspondant (A/C.1/77/L.73), recommandé à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

Pour terminer, l'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux tendant à renforcer l'ordre international fondé sur des règles, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre. Nous restons pleinement attachés à la mise en œuvre des instruments existants en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Je vous adresse tous mes vœux de succès. J'exprime également mes sincères remerciements et mon appréciation au Représentant permanent du Maroc, M. Omar Hilale, pour les efforts louables qu'il a déployés pour faciliter les travaux de la Première Commission à la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

La Jordanie se déclare à nouveau très préoccupée par l'incapacité persistante à réaliser des progrès tangibles dans les domaines du désarmement nucléaire, de la mise en œuvre des obligations convenues et de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ma délégation déplore également que les parties au Traité n'aient pas réussi, pour la deuxième session consécutive, à se mettre d'accord sur un document final. L'impasse dans laquelle se trouve le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires au niveau international entrave les efforts visant à établir la paix et la sécurité internationales, à débarrasser l'humanité des armes de destruction massive et à réorienter vers le développement les ressources humaines et financières consacrées aux armements.

Nous soutenons l'appel à un dialogue global et équilibré pour assurer le succès de la onzième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2026, dans le but d'adopter un document final inclusif qui réaffirme l'engagement de tous les États envers le TNP. Cela inclut la mise en œuvre des obligations contractées lors des précédentes conférences d'examen, notamment en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, l'universalisation du Traité et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La Jordanie appelle les États Membres de l'ONU à adhérer aux textes issus des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous les présidences respectives de la Jordanie et de l'État frère du Koweït. Nous appelons les États à appuyer les efforts des pays de la région pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant afin d'éliminer la menace des armes non classiques dans la région, ce qui renforcera la paix et la sécurité internationales et régionales. Nous souhaitons à la République libanaise, pays frère, plein succès dans sa présidence de la troisième session de la Conférence et appelons les États à y participer activement afin d'en assurer le succès. Nous insistons sur la nécessité de redoubler d'efforts pour consolider les acquis obtenus et soulignons dans ce contexte l'appel lancé à Israël pour qu'il se joigne à la Conférence sans aucune condition préalable et la nécessité pour ce pays d'adhérer au TNP et de soumettre toutes ses installations et activités nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la Jordanie réaffirme que l'article IV du TNP reconnaît le droit des États à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, ainsi que les droits des États non nucléaires, tout en respectant les normes de sûreté et de sécurité les plus élevées reconnues au niveau international et la nécessité de placer ces utilisations et programmes pacifiques sous la supervision de l'AIEA et de son régime de garanties. La Jordanie appelle à renforcer les mesures qui garantissent l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à promouvoir la coopération et l'assistance dans ce domaine, en particulier au profit des pays en développement, d'une manière qui contribue à la réalisation du développement durable.

La Jordanie réaffirme la nécessité de préserver l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements et des différends. Les efforts internationaux doivent se concentrer sur l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Les conventions internationales pertinentes ont promu l'utilisation pacifique de l'espace et la réglementation des activités qui y sont menées. Cependant, il est urgent d'élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant interdisant toutes les utilisations non pacifiques de l'espace. Les efforts collectifs doivent s'appuyer sur les résultats obtenus par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été créé conformément à la résolution 72/250. La Jordanie se félicite de la création du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable et espère qu'il mènera à bien ses travaux. Nous soutenons également les efforts visant à trouver des solutions à la question des débris spatiaux par une coopération internationale efficace.

En ce qui concerne la cybersécurité, la Jordanie soutient les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) de manière à protéger les États contre toute attaque qui porterait atteinte à leurs intérêts. Nous réaffirmons également la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la sécurité et de l'utilisation des TIC par l'échange d'expériences, grâce à la création d'un mécanisme au sein de l'ONU pour le partage d'informations sur le renforcement des capacités des États, en encourageant les pays à faire connaître leurs besoins en matière de cybersécurité et en finançant des programmes de renforcement des capacités. La Jordanie accueille avec satisfaction les résultats de la troisième session du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui a été créé en application de la résolution 75/240, en particulier l'adoption de son premier rapport annuel (A/77/275, annexe), qui rend compte de manière exhaustive des délibérations des États lors de ses deux premières sessions, ainsi que d'une feuille de route pour les travaux futurs du groupe. Dans ce contexte, la Jordanie félicite le Représentant permanent de Singapour de sa présidence du groupe et le remercie de ses efforts qui ont conduit à l'adoption du rapport. La délégation de mon pays appuiera le projet de décision relatif à ce rapport qui sera déposé par Singapour à la présente session de la Première Commission.

En ce qui concerne les armes classiques, la Jordanie réaffirme qu'il importe de réactiver le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et notamment d'empêcher les groupes terroristes d'avoir accès à ces armes. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du document final (A/CONF.192/BMS/2022/1, annexe) de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et attendons avec intérêt de nous appuyer sur les recommandations contenues dans le document final, en vue de la tenue de la quatrième Conférence d'examen en 2024. La Jordanie souligne également la nécessité d'aider les pays en développement à sécuriser leurs frontières pour prévenir la contrebande d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans les zones de conflit, et appelle à la promotion de la transparence entre les États afin d'empêcher que des armes ne tombent illégalement dans les mains de groupes terroristes.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre plein appui aux travaux de la Première Commission et notre engagement à travailler en étroite coopération avec tous les États Membres.

M^me^ Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, ainsi que les membres du Bureau, et de vous assurer du soutien de ma délégation.

Nous remercions M^me^ Izumi Nakamitsu de ses précieuses remarques liminaires,ainsi que le Président de l'Assemblée générale.

Outre les défis mondiaux sans précédent dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, de la cybersécurité, de l'environnement et du développement durable, nous sommes également confrontés aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes à un tournant décisif. Malgré cela, des ressources considérables continuent d'être affectées aux dépenses militaires, qui, en 2021, ont dépassé les 2 000 milliards de dollars. Cela contraste avec les efforts et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et les cibles fixées pour la lutte contre les changements climatiques. La prolifération et le trafic illicite des armes alimentent les conflits et les guerres et amplifient les souffrances et les séquelles qu'ils laissent dans leur sillage. Ils attisent la discorde, la méfiance et les tensions. Ils déforment notre vision des autres, nous divisent et nous éloignent les uns des autres. Nous sommes la civilisation qui a atteint le plus haut niveau jamais enregistré de développement technologique et scientifique, ce qui nous permet de jouir du plus haut niveau de bien-être de l'histoire et le rendrait accessible à tous les êtres humains. Cependant, nous sommes face à l'abîme. Les horreurs de la guerre s'intensifient et le spectre de la menace nucléaire plane sur nous.

Nous continuons à nous laisser entraîner dans des jeux de pouvoir et de la guerre, qui ont pris notre raison en otage. Myopes face aux défis qui exigent de nous la grandeur, nous nous sommes retranchés derrière les machines de guerre – les instruments de mort – que nous mettons au point au même rythme que les autres progrès technologiques. À quoi continuerons-nous à donner la priorité : au pouvoir, au profit ou à la vie ? Il est de notre responsabilité collective, éthique et existentielle d'éviter la guerre et la souffrance et la tragédie de ceux qui la subissent, ainsi que, inévitablement, de ceux qui la mènent, et de prévenir les souffrances indicibles que provoquerait la puissance dévastatrice mondiale des armes nucléaires. Dans l'allocution qu'il a prononcée il y a quelques semaines à l'ONU, le Président colombien Gustavo Petro Urrego a déclaré :

> « À quoi sert-il de faire la guerre quand ce dont nous avons besoin, c'est de sauver l'espèce humaine ? [...] Ce n'est que dans la paix que nous pourrons protéger la vie sur cette Terre qui est la nôtre » (*A/77/PV.4, pp.20 et 21*).

Il est temps de changer de cap ; il est temps de faire la paix. Les manifestations auxquelles nous avons assisté ces dernières années dans le monde entier sont la voix des gens qui demandent à leurs dirigeants des changements réels, l'édification d'un monde plus équitable, plus pacifique et plus respectueux de l'environnement. Un monde sans peur de l'autre ; un monde fondé sur le droit international, le respect des droits humains et de la dignité humaine, la coopération, le dialogue et la fraternité. Le monde envisagé par les peuples des Nations Unies dans la Charte fondatrice de l'Organisation. Écoutons ces voix. Nous appelons au dialogue pour mettre fin à la guerre partout dans le monde, pour parvenir à une paix totale.

Il y a un mois, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée, sans malheureusement parvenir à un résultat positif, alors que la menace nucléaire n'a jamais été aussi élevée depuis la guerre froide. Nous réaffirmons que l'hypothèse qui veut que les armes nucléaires assurent la sécurité est fallacieuse, car elle est mise à mal par les incidences humanitaires de leur utilisation. Cette situation est inacceptable et confirme qu'il importe absolument d'avancer vers un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions reste l'une des menaces collectives les plus graves, en raison de ses conséquences humanitaires et socioéconomiques et de ses liens avec la violence, la criminalité organisée, le terrorisme et d'autres crimes. Aucun pays n'est à l'abri de ce phénomène, qui a des incidences sur la vie, l'intégrité et la dignité des individus, des familles, des communautés et des nations entières. D'où l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a contribué à lutter contre ce phénomène.

Nous nous félicitons du succès de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de l'adoption par consensus de son document final. Cette année, la Colombie, de concert avec le Japon et l'Afrique du Sud, ont déposé le projet de résolution A/C.1/77/L.50, sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui vise à maintenir le dialogue et la coopération afin de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. Nous invitons tous les États à continuer d'apporter leur soutien au projet de résolution annuel et à le parrainer en grand nombre.

La Colombie a réaffirmé que les munitions sont inextricablement liées aux armes légères et de petit calibre et constituent l'un de leurs aspects fondamentaux et, à ce titre, du problème posé par leur commerce illicite et leur détournement. Nous avons donc appelé à l'application des dispositions de ces instruments aux munitions et à l'intensification du dialogue entre les États à cet égard. Nous continuerons à le faire dans toutes les instances compétentes. Dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, nous avons souligné qu'il est essentiel que le nouveau cadre mondial, pour être complet et combler les lacunes existantes, intègre explicitement et clairement les munitions des armes légères et de petit calibre.

La Colombie est fermement attachée à la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette année, en tant que Présidente de la vingtième Réunion des États parties à la Convention, la Colombie s'est attachée, entre autres, à renforcer la coopération et le dialogue constructif avec les États touchés, à promouvoir l'éducation aux risques et à encourager la participation pleine, égale, effective et non discriminatoire des victimes au sein de la société. De même, cette année, de concert avec l'Allemagne et les Pays-Bas, nous avons déposé le projet de résolution A/C.1/77/L.40, sur la mise en œuvre de la Convention, lequel vise à continuer de promouvoir sa mise en œuvre effective et son universalisation. Nous invitons tous les États à continuer à apporter leur soutien au projet de résolution annuel et à participer à la vingtième Réunion des États parties, qui se tiendra à Genève du 21 au 25 novembre.

Enfin, nous tenons à souligner la nécessité d'inclure les questions de genre dans les politiques et programmes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. La participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques est importante, étant donné leur rôle essentiel dans la consolidation de la paix et de la sécurité.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et avec vous les autres membres du Bureau, pour votre élection. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Il est clair et plus que jamais évident que la communauté internationale doit répondre aux préoccupations de sécurité traditionnelles et non traditionnelles à la lumière de l'éventail le plus récent de menaces pour la sécurité. Le monde est confronté à des défis multiples et interconnectés et à de nouvelles menaces émergentes dans les domaines du cyberespace, de l'intelligence artificielle, du dark Web, de l'espace extra-atmosphérique, entre autres. En outre, la menace chronique des armes de destruction massive constitue une menace existentielle pour l'humanité. Les dépenses militaires ont atteint le niveau record de 2 100 milliards de dollars, et le nombre très élevé de transferts militaires en 2021 a battu tous les records précédents, l'essentiel tant des dépenses et des transferts étant le fait des grandes puissances. L'intensification inévitable de ces dépenses pourrait éventuellement déclencher des tensions importantes.

La guerre nucléaire devient exponentiellement plus probable, non seulement en raison des moyens de modernisation, ainsi que de la course aux armements nucléaires renouvelée et élargie, mais aussi du fait d'autres facteurs. Les arsenaux nucléaires sont remplacés et modernisés. Par exemple, les États-Unis ont maintenu, voire augmenté, le budget de chaque programme d'armement nucléaire. La politique du

Royaume-Uni en matière d'armes nucléaires prévoit de relever le plafond de son stock d'armes nucléaires, cette augmentation pouvant atteindre 44 %, et, avec un certain nombre d'autres États dotés d'armes nucléaires, d'abaisser le seuil de déclenchement à partir duquel ces armes peuvent être employées et d'être moins transparent concernant son arsenal nucléaire.

Outre l'extinction des principaux accords de maîtrise des armes nucléaires et l'érosion de l'architecture internationale de maîtrise des armements, les États dotés d'armes nucléaires ne respectent pas l'obligation juridiquement contraignante de désarmement nucléaire prévue par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malheureusement, il n'y a pas non plus de perspective d'amélioration à l'avenir. La communauté internationale s'attend à ce que les États dotés d'armes nucléaires soient tenus responsables et comptables en respectant leurs obligations après l'échec des deux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenues consécutivement en 2015 et 2022. En outre, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques n'a pas encore été mis en œuvre, ce qui rend caduque la possibilité de négocier un accord de remplacement. Malheureusement, au niveau régional du Moyen-Orient, le régime israélien est équipé de tous les types d'armes de destruction massive, tout en agissant dans le cadre des paramètres de sa politique irresponsable, y compris les attaques cybernétiques et physiques menées par le régime contre des installations nucléaires placées sous garantie, ainsi que l'assassinat terroriste de scientifiques nucléaires. Le régime doit renoncer à la possession d'armes nucléaires et se conformer aux appels lancés par la communauté internationale, lui demandant d'adhérer au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, sans aucune condition préalable ni délai, et soumettre toutes ses activités nucléaires à l'ensemble des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous pensons que les armes nucléaires ne sont pas des moyens de dissuasion, mais plutôt des outils d'extermination. L'idée que les bombes nucléaires apportent la stabilité à un monde dont les dépenses pour les armes et les guerres dépassent de très loin celles consacrées au bien de la société est une illustration claire de ce principe illogique. La solution est tout simplement le désarmement nucléaire par l'élimination totale de tous les stocks nucléaires. À cette fin, il faut en premier lieu lancer des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires.

Il est difficile de nier que les armes chimiques et biologiques font peser une menace réelle sur l'humanité. Il faut condamner sans équivoque et prévenir tout emploi ou toute menace d'emploi de ces armes inhumaines. Le moyen le plus efficace de faire respecter l'interdiction mondiale de ces armes est la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques.

Il convient de noter que, dans la pratique, ces instruments sont confrontés à des défis à différents niveaux. Les États-Unis, qui sont le seul grand détenteur d'armes chimiques, n'ont toujours pas achevé la destruction de leur arsenal. Ils ont également été la seule partie à émettre des réserves en ce qui concerne le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et ont donc bloqué cette initiative en s'opposant à l'élaboration d'un protocole sur le système de vérification. En outre, les États-Unis maintiennent leurs réserves sur le Protocole de Genève de 1925. Nous demandons instamment aux États-Unis de jouer un rôle responsable en s'acquittant de leurs obligations et en retirant les réserves susmentionnées. Une fois de plus, l'entité israélienne au Moyen-Orient doit adhérer à ces conventions et remplir les obligations qui y sont énoncées.

Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais évoquer l'approche militarisée et politisée adoptée par certains pays en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique et le cyberespace. Nous restons fidèles à notre position de principe, à savoir que ces deux domaines doivent être utilisés exclusivement à des fins pacifiques et que le meilleur moyen d'y parvenir est d'adopter des instruments juridiquement contraignants. Nous recommandons vivement d'éviter toute décision ou activité irresponsable visant à faire respecter une interprétation unilatérale ou à imposer des mesures coercitives unilatérales qui entravent la capacité des États à exercer leurs droits inaliénables et à s'efforcer de réaliser des progrès à des fins pacifiques dans ces deux domaines. Deux exemples regrettables de ces acteurs irresponsables dans ces deux domaines sont les États-Unis et le régime israélien.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de la Première Commission sur le fait que le retrait en 2018 des États-Unis du Plan d'action global commun et le refus de l'administration américaine actuelle de le réintégrer ont porté gravement atteinte aux efforts menés à l'échelon international en matière de non-prolifération nucléaire. Toutefois, l'Iran a toujours respecté les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties généralisées et a coopéré avec l'AIEA.

En tant que rédacteur, l'Iran déposera un projet de résolution biennal sur les « missiles ». Nous espérons qu'il sera adopté avec un appui massif de la part de l'ensemble des Membres.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite l'Ambassadeur Pieris pour son élection à la présidence de la Première Commission et l'assure, ainsi que les autres délégations, de sa pleine coopération pour faire de cette session un succès.

Trente ans après la fin de la guerre froide, la mentalité de la guerre froide reste la plus grande menace pour la paix et la stabilité internationales. Aujourd'hui, la sécurité mondiale et les mécanismes internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération sont confrontés aux défis les plus graves depuis la fin de la guerre froide. Un glacier ne se forme pas à la suite d'une seule vague de froid. Certains pays font de la surenchère et exacerbent la confrontation entre les grandes puissances, renforcent les alliances militaires, provoquent et intensifient les conflits, ce qui porte gravement atteinte à la confiance mutuelle entre les grandes puissances et sape la stabilité stratégique mondiale. La prévalence du deux poids, deux mesures a ébranlé le système international de non-prolifération nucléaire, a rendu les situations de crise plus complexes, et a détérioré l'environnement de sécurité international. Les pratiques généralisées de la politique des blocs et de la répression des pays ayant des points de vue différents ont sérieusement empoisonné le climat de coopération multilatérale, avec des conséquences très négatives.

Le monde, notre époque et l'histoire connaissent des changements sans précédent. L'Initiative de sécurité mondiale proposée par le Président Xi Jinping préconise la mise en place d'une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable, et ce faisant, apporte la sagesse et les solutions chinoises pour éliminer les causes profondes des conflits et parvenir à une stabilité et une sécurité durables dans le monde. Dans ce contexte, je voudrais présenter la position et les propositions de la Chine.

Premièrement, la confiance mutuelle et la coopération entre les grandes puissances constituent une garantie fondamentale pour la sécurité et la stabilité internationales. Les États dotés d'armes nucléaires doivent abandonner la notion de concurrence stratégique et d'affrontement des blocs, renoncer à l'idée d'une sécurité exclusive et absolue et s'abstenir de faire passer leur propre sécurité avant celle des autres et s'engager à rétablir la confiance stratégique par le dialogue et la coopération. La déclaration commune publiée par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité en janvier est d'une grande importance pour prévenir une guerre nucléaire et une course aux armements. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent renforcer la communication et la collaboration afin de maintenir l'équilibre et la stabilité stratégiques.

Nous espérons que tous les États dotés d'armes nucléaires tiendront compte des appels répétés du Secrétaire général Guterres et de la Chine en faveur de l'adoption d'une politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire. Le désarmement nucléaire doit continuer à être promu dans le cadre d'un processus juste et raisonnable qui vise à réduire progressivement et de manière équilibrée les armements. Les États-Unis et la Russie, qui ont des responsabilités particulières et primordiales, devraient procéder à de nouvelles réductions importantes et substantielles de leurs arsenaux nucléaires afin de créer les conditions d'un désarmement nucléaire multilatéral. Les États-Unis devraient cesser de mettre au point et de déployer des systèmes de défense antimissile régionaux ou mondiaux, s'abstenir de déployer des missiles terrestres à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique et en Europe et s'abstenir de reproduire les accords de partage nucléaire en Asie-Pacifique.

Deuxièmement, nous devons respecter et renforcer les traités et mécanismes internationaux de maîtrise des armements. Le déclin de la confiance mutuelle et l'augmentation des conflits et des confrontations entre les pays ne sont pas dus au fait que les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont devenus obsolètes, mais plutôt aux ressentiments suscités par ce qu'on appelle l'ordre international fondé sur des règles. Les États Membres de l'ONU doivent pratiquer un véritable multilatéralisme et défendre fermement le système international, avec l'ONU en son centre, et l'ordre international fondé sur le droit international.

La Chine a lancé le processus national de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ce qui démontre sa détermination à soutenir le multilatéralisme et à mettre en pratique le concept de communauté de destin pour l'humanité.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doivent redoubler d'efforts pour défendre l'objet et le but du Traité. La Chine

s'acquittera fidèlement de toutes ses obligations au titre du TNP, soutiendra activement la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et promouvra un rôle plus important du TNP au service de la paix et du développement dans cette nouvelle ère.

Troisièmement, nous devons rester fidèles à notre objectif initial et à une approche correcte en matière de non-prolifération et nous opposer résolument à une prolifération déguisée en non-prolifération. La coopération entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de sous-marins nucléaires va à l'encontre de l'objet et du but du TNP, sape le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pose un risque grave de prolifération nucléaire et compromet la paix et la stabilité régionales. Nous appelons la communauté internationale à accorder une plus grande attention à cette question, à mener des discussions approfondies à ce sujet et à la traiter avec prudence, afin de préserver l'intégrité et l'efficacité du régime international de non-prolifération nucléaire.

La question du nucléaire iranien est à un tournant décisif. Toutes les parties doivent poursuivre le dialogue et les négociations. Les États-Unis doivent prendre une décision politique et répondre positivement aux préoccupations légitimes de l'Iran en vue de parvenir à un accord sur le rétablissement du respect du Plan d'action global commun.

La situation dans la péninsule coréenne reste tendue. Toutes les parties doivent se concentrer sur la situation générale de paix et de stabilité dans la péninsule et éviter d'exacerber les tensions. Elles doivent adhérer au principe de l'indivisibilité de la sécurité indivisible dans le traitement et le règlement de la question de la péninsule, adhérer à l'orientation générale de la dénucléarisation de la péninsule, répondre aux préoccupations raisonnables de toutes les parties de manière équilibrée et faire de nouveaux efforts pour promouvoir le dialogue et les négociations.

Quatrièmement, il est impératif d'améliorer la gouvernance de la sécurité dans les domaines émergents. Nous espérons que les États parties à la Convention sur les armes biologiques encourageront le renforcement du mécanisme d'examen des sciences et des technologies lors de la neuvième Conférence d'examen. La stratégie de domination spatiale poursuivie par certaines puissances spatiales est un des principaux facteurs qui contribuent à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans l'espace. La Chine appelle à la prévention de la militarisation de l'espace et de la course aux armements dans l'espace et souhaite participer activement à la gouvernance de la sécurité de l'espace, dans le cadre d'une approche constructive et fondée sur des principes. La négociation d'un traité juridiquement contraignant sur le contrôle de l'espace extra-atmosphérique est un moyen fondamental d'assurer la sécurité dans l'espace. La Chine souligne le rôle crucial du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation en tant que seul processus de l'ONU sur la sécurité de l'information et soutient le rôle de premier plan de l'ONU dans le renforcement de la gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle. La Chine préconise un dialogue ouvert, inclusif et juste au sein de l'ONU afin de promouvoir en permanence les utilisations pacifiques de la science et de la technologie et la coopération internationale en la matière, ainsi que le partage des dividendes des progrès scientifiques et technologiques entre tous.

La Chine poursuit depuis longtemps une politique étrangère indépendante et pacifique et une politique de défense nationale défensive. Elle participe activement à la promotion des processus internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et s'abstient de participer à une quelconque course aux armements. Le devoir fondamental des forces de défense chinoises consiste à défendre résolument la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale. La politique de maîtrise des armements de la Chine vise à promouvoir un processus multilatéral de maîtrise des armements équitable, juste, raisonnable et réalisable, à favoriser la paix, la sécurité et la stabilité internationales et à sauvegarder les intérêts légitimes de la Chine en matière de sécurité. Aucun pays ne peut faire cavalier seul face aux multiples défis de sécurité auxquels nous sommes confrontés. Les travaux des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement sont étroitement liés à l'évolution de la situation internationale. Pour surmonter les incertitudes actuelles, nous devons travailler sans relâche à l'amélioration de l'environnement de sécurité et du climat politique en dépassant la mentalité de la guerre froide. Nous devons adopter une nouvelle vision d'une sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération, en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays. La Chine est prête à déployer des efforts inlassables à cette fin.

M. Makarevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous avons le regret de constater des niveaux de tension et de méfiance sans précédent, qui ont donné lieu à une nouvelle course aux armements et à un risque

croissant de confrontation militaire, avec en toile de fond l'effondrement continu des accords internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération, qui constituent le cadre de l'architecture de sécurité internationale et européenne. Les exemples ne manquent pas : l'expiration en 2019 du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la réduction de l'efficacité du Traité « Ciel ouvert » en raison du retrait de deux acteurs clefs, la crise des régimes de maîtrise des armements et des mesures de confiance en Europe, l'absence de progrès concernant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les nombreux défis auxquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est confronté.

Il ne fait aucun doute que les armes nucléaires et la menace de leur emploi sont une source de préoccupation majeure. Compte tenu de l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, la menace est tout aussi grave qu'au plus fort de la guerre froide. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue au Siège de l'ONU en août a été prise en otage par des controverses sans précédent et une politisation des questions nucléaires. Le Bélarus, qui a volontairement renoncé à ses armes nucléaires il y a plus de 30 ans, appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures décisives pour renforcer globalement le mécanisme mondial de non-prolifération nucléaire et jeter les bases d'une évolution progressive vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Avant tout, nous estimons qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour réduire les risques nucléaires et faire en sorte que le processus de désarmement nucléaire soit multilatéral et irréversible afin d'atteindre les objectifs visés par l'article VI du TNP. Les États dotés d'armes nucléaires ont un rôle et une responsabilité particuliers à cet égard. Nous sommes convaincus que des mesures positives, telles que la prorogation du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques entre les États-Unis et la Russie, ainsi que la déclaration commune sur la prévention d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements, publiée en janvier par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité, jetteront les bases de nouveaux efforts systémiques dans le domaine nucléaire. Nous réaffirmons qu'il est essentiel d'assurer l'entrée en vigueur rapide du TICE, qui est indispensable pour parvenir au désarmement nucléaire. Nous appelons les États dont dépend le sort du TICE à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre des mesures immédiates en vue de son entrée en vigueur. Nous attachons une importance particulière à la question des assurances données par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires sur le non-recours aux armes nucléaires et l'inadmissibilité de l'emploi de ces armes.

À l'heure actuelle, toutes les conditions sont réunies pour entamer sans plus tarder la rédaction d'un accord mondial juridiquement contraignant qui offre aux États non nucléaires des garanties de sécurité sans ambiguïté, spécifiques et inconditionnelles. Cela s'inscrit parfaitement dans la logique de la proposition faite par le chef d'État bélarussien dans une lettre qu'il a adressée au Secrétaire général de l'ONU en mai, dans laquelle il soulignait la nécessité d'élaborer des accords clairs sur les règles d'un nouvel ordre mondial qui offrirait des garanties de sécurité à tous les membres de la communauté internationale. Il est important de garantir le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Nous plaidons en faveur de la dépolitisation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et nous demandons que ses activités soient de nouveau menées dans le cadre d'un dialogue professionnel et mutuellement respectueux, sans empiéter sur les compétences du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il est nécessaire de ramener les activités de l'OIAC sur la voie du consensus. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a démontré l'importance croissante des questions liées à la sécurité biologique et la nécessité de renforcer les mécanismes juridiques internationaux existants dans ce domaine, principalement la Convention sur les armes biologiques. Nous appelons à l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant à la Convention, qui permettrait de vérifier le respect de ses dispositions.

Nous attachons une grande importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui constitue un mécanisme efficace pour éviter que les armes de destruction massive et les matières connexes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la prorogation du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et nous soutenons la Conférence du désarmement en tant qu'instance unique en son genre. La revitalisation des travaux à part entière et non politisés de la Conférence du désarmement pourrait contribuer à renforcer la sécurité internationale et à ralentir la course aux armements.

Nous continuons également à appuyer fermement le projet de traité déposé par la Fédération de Russie et la Chine relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force dans l'espace. Nous notons l'importance vitale

de l'initiative internationale en faveur d'un engagement politique à ne pas être le premier à déployer des armes dans l'espace, et nous appelons tous les pays à y adhérer, car elle pourrait jouer un rôle clé dans la consolidation des efforts que nous menons conjointement pour renforcer la sécurité internationale de l'information. À cet égard, nous saluons et soutenons pleinement les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui devraient aboutir à l'adoption, sous les auspices de l'ONU, de règles universelles sur le comportement responsable des États dans le domaine de l'information.

Comme cela a été dit, les instances multilatérales de désarmement continuent d'être les otages d'approches politisées et de désaccords. Au sein de la Première Commission, de moins en moins de résolutions sont adoptées par consensus, tandis que le nombre de résolutions qui font l'objet d'un vote non seulement dans leur ensemble mais aussi paragraphe par paragraphe augmente, ce qui souligne la profondeur des désaccords. Il faut inverser cette tendance négative et revenir sur la voie d'un dialogue équitable et fondé sur le respect mutuel. Le Bélarus croit fermement en cette approche, comme en témoignent nombre de nos initiatives en matière de sécurité internationale, de désarmement et de renforcement de la confiance, ainsi que le lancement d'un vaste dialogue visant à surmonter les désaccords entre les États et à renforcer la confiance, l'établissement des relations numériques de bon voisinage et l'adoption d'une déclaration politique multilatérale sur le non-déploiement de missiles à portée intermédiaire en Europe. Nous sommes prêts à nous engager dans une coopération ouverte et inclusive avec tous les États Membres de l'ONU en vue de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

M. Bakradze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation géorgienne, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui de la délégation géorgienne.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la Géorgie est pleinement solidaire de l'Ukraine et félicite le peuple ukrainien pour le courage dont il fait preuve en défendant son pays contre l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie, que la Géorgie condamne dans les termes les plus forts. Mon pays condamne fermement l'invasion militaire à grande échelle d'un pays souverain par la Russie, les simulacres illégaux de référendums et l'annexion du territoire ukrainien, et considère qu'il s'agit de violations flagrantes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, qui portent gravement atteinte à l'architecture de sécurité européenne et mondiale. Nous sommes préoccupés par la récente escalade, notamment par le fait que la Fédération de Russie prend délibérément pour cible des civils et endommage des infrastructures civiles. Il est très inquiétant de constater que la Russie a récemment utilisé une rhétorique nucléaire dangereuse. Il est également très inquiétant que les actions de la Russie constituent une menace sérieuse et directe pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes.

Nous exhortons la Russie à mettre immédiatement fin à sa guerre illégale contre l'Ukraine et à retirer son personnel militaire et autre de l'ensemble du territoire ukrainien internationalement reconnu, y compris de la centrale nucléaire de Zaporijia, afin que les autorités ukrainiennes puissent reprendre leurs responsabilités souveraines et que le personnel d'exploitation légitime puisse exercer ses fonctions sans pression ni ingérence extérieures. Nous souhaitons la bienvenue à la Mission d'appui et d'assistance de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Zaporijia et félicitons le Directeur général et son équipe pour l'accomplissement de cette importante mission.

La Géorgie a toujours été un fervent partisan des régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et est partie à ces instruments. Nous considérons également comme étant d'une importance vitale, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, composante essentielle du système de non-prolifération et de désarmement. La Géorgie soutient la mise en œuvre universelle et effective du TNP, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il est décevant que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus en août en raison du rejet par la Russie d'un document de compromis qui aurait permis de progresser en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Géorgie adhère en outre pleinement à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques, qui sont des instruments essentiels pour préserver la paix et la sécurité internationales. Je tiens à souligner que la Géorgie a achevé les travaux d'harmonisation de sa législation nationale avec la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes

pleinement engagés à respecter nos obligations internationales en vertu de la Convention sur les armes biologiques, y compris les exigences et les dispositions de la Convention sur la gestion des laboratoires biologiques. Je tiens ici à souligner que le Gouvernement géorgien a mis en place un conseil national pour les produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Avec la participation active de l'Union européenne, des États-Unis et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, le Conseil a élaboré et le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de réduction des menaces liées aux produits chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et un plan d'action pour la période 2021-2030.

Une autre de nos priorités consiste à mettre un terme à l'accumulation excessive et à la prolifération incontrôlée des armes et munitions classiques. Il sera essentiel de maintenir en place un système efficace de contrôle stratégique du commerce qui s'adapte à l'évolution des menaces de prolifération et aux progrès technologiques et scientifiques rapides. Dans cette perspective, le Traité sur le commerce des armes est un instrument unique en son genre qui doit être renforcé. La Géorgie soutient également les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, qui a commencé ses travaux cette année et qui est conçu pour élaborer une série d'engagements politiques et remédier aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions.

L'architecture de sécurité mondiale actuelle place la lutte contre le terrorisme international au premier plan, et c'est également une priorité pour la Géorgie. Nous avons participé activement aux efforts mondiaux et aux diverses coalitions en matière de lutte contre le terrorisme. Grâce à des politiques gouvernementales efficaces et à une bonne coordination avec ses partenaires, le Gouvernement géorgien a fait échouer les tentatives de Daech et d'autres acteurs d'étendre leur réseau et leur influence en Géorgie.

Prévenir et contrer les menaces nucléaires et radioactives constituent les principaux éléments du maintien de la sécurité par les États. Les deux régions géorgiennes qui sont sous occupation illégale russe restent un problème de sécurité à plusieurs égards. Dans ce contexte, nous avons documenté des tentatives de contrebande de matières nucléaires et radioactives via les régions occupées par la Russie, et grâce aux mesures efficaces prises par les forces de l'ordre géorgiennes, ces activités illégales ont été contrées comme il se doit. Toutefois, en l'absence d'une présence internationale dans les territoires illégalement occupés de la Géorgie, il est devenu pratiquement impossible de mener des activités de vérification sur le terrain. En outre, la poursuite de l'occupation et la militarisation excessive des régions illégalement occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali de la Géorgie constituent des violations des normes fondamentales du droit international, de la Charte et de l'Acte final d'Helsinki, ainsi que des obligations de la Russie au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 négocié par l'Union européenne. Les actions de la Russie ne sont rien d'autre que des tentatives continues d'annexion insidieuse des territoires géorgiens.

Le cyberespace est devenu de plus en plus l'un des aspects les plus critiques du domaine de la guerre hybride. Compte tenu de la mondialisation de l'environnement informationnel et des progrès technologiques, l'information militarisée est un outil efficace pour faire avancer les objectifs politiques individuels. La Géorgie a fait l'objet de désinformation et de cyberattaques de la part de la Russie. Malgré les mesures prises par la Géorgie pour garantir un comportement responsable dans le cyberespace, des attaques et des activités malveillantes sont identifiées quotidiennement. Au fil des ans, nous l'avons constaté, des attaques de plus en plus agressives et de plus en plus fréquentes ont visé le Gouvernement géorgien et notre secteur privé. Parallèlement, nous ne ménageons aucun effort pour développer des capacités suffisantes dans le domaine de la cybersécurité afin de faire face à tout incident potentiel. En 2021, le Gouvernement a approuvé notre stratégie nationale de cybersécurité pour 2021-2024 et son plan d'action.

La communauté internationale doit prendre des mesures coordonnées et globales pour venir réellement à bout des défis multidimensionnels qui se posent en matière de paix et de sécurité auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Ils ne sont en aucun cas limités aux frontières d'un pays ou d'une région donnée et ont des implications plus larges pour la sécurité mondiale en général.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission pour la présente session, et vous souhaite plein succès. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Royaume du Maroc pour avoir dirigé avec succès les travaux de la Commission lors de la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations faites par les représentants de l'Iraq et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Les Émirats arabes unis appuient tous les efforts internationaux visant à atteindre notre objectif commun d'établir un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous rappelons que le moyen le plus efficace de réaliser de nouveaux progrès dans le traitement de tous les aspects des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale est d'intensifier l'action multilatérale, en particulier alors que l'engagement des États à l'égard du régime mondial de désarmement et de non-prolifération s'amenuise et que les défis mondiaux, notamment les conflits existants et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, s'intensifient.

Les Émirats arabes unis soulignent l'importance du respect des conventions et instruments internationaux sur la sécurité et la sûreté nucléaires afin de renforcer la paix et la sécurité internationales. En outre, les États doivent adopter une approche fondée sur la transparence dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux traités internationaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le principal pilier du régime de désarmement nucléaire. Nous insistons également sur l'importance de prendre des mesures concrètes pour renforcer l'universalité du Traité. Les Émirats arabes unis regrettent qu'il se soit avéré impossible d'adopter un document final lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soulignent l'importance de mettre en œuvre les résultats des précédentes Conférences d'examen, notamment la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et le plan d'action convenu en 2010.

Soucieux de maintenir l'élan vers la réalisation de la paix et de la sécurité dans notre région, nous attendons avec intérêt de participer à la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République du Liban. Nous remercions également le Royaume hachémite de Jordanie et l'État du Koweït des efforts qu'ils ont déployés au cours de leurs présidences des sessions précédentes.

À la lumière des menaces croissantes que représentent la persistance des armes nucléaires et les efforts continus pour les acquérir et les développer par le biais de programmes nucléaires de nature douteuse, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est devenu plus important que jamais. À cet égard, les États visés à l'annexe 2 ont la responsabilité de prendre des mesures urgentes pour signer et ratifier le TICE afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Les Émirats arabes unis soulignent le rôle central du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui prévoit un mécanisme fiable pour veiller à ce que les matières et installations nucléaires soient utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Conformément à leur engagement envers le régime de non-prolifération, les Émirats arabes unis ont conclu un accord de garanties généralisées avec l'AIEA et signé son protocole additionnel. À cet égard, nous réitérons notre appel aux États dont les activités nucléaires sont douteuses pour qu'ils coopèrent de manière appropriée avec l'AIEA et répondent de manière constructive à ses demandes d'informations, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations internationales concernant leurs activités nucléaires afin de rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique de leurs programmes.

Dans ce contexte, mon pays est préoccupé par le fait que l'Iran continue de développer ses programmes nucléaire et de missiles balistiques. Nous nous joignons à de nombreux autres pays pour demander à l'Iran de lever les préoccupations suscitées par son programme nucléaire et de renforcer la confiance en se conformant aux accords de garanties généralisées de l'AIEA et au TNP, notamment en cessant toutes les activités qui menacent le régime mondial de non-prolifération. Nous condamnons également la poursuite des essais de missiles de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité, et nous exprimons notre préoccupation quant au fait qu'elle continue de développer ses capacités nucléaires et de missiles. La République populaire démocratique de Corée doit respecter ses obligations internationales pertinentes en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne.

Alors que les attaques malveillantes ciblant les infrastructures vitales continuent de se multiplier, les Émirats arabes unis soulignent l'importance de renforcer la coopération internationale en matière de cybersécurité et de soutenir les cadres qui réglementent la sécurité de l'information et des télécommunications. Nous appelons également à intensifier les efforts pour protéger les pays et les populations contre l'utilisation abusive du cyberespace, qui est devenue une menace pour le monde entier et en particulier pour les pays en développement qui ont du mal à suivre le rythme des progrès actuels.

Enfin, nous pensons qu'il est essentiel de parvenir à un consensus si nous voulons progresser sur les questions en suspens liées au désarmement et à la

sécurité internationale. Nous rappelons également l'importance d'une approche qui renforce l'action multilatérale sous les auspices de l'ONU. Nous soulignons en outre la nécessité de garantir une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux questions de désarmement et de sécurité internationale, ainsi que l'inclusion, l'autonomisation et l'éducation des jeunes hommes sur ces questions, afin de veiller à ce que leurs points de vue et leurs besoins soient pris en considération lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques pertinentes, ce qui, à son tour, renforcerait l'efficacité des régimes de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

M. Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la République dominicaine au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/77/PV.2), ainsi qu'à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Honduras a fait siennes les dispositions de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, où il est clairement indiqué que nous devons maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, et au nom du pays que je représente, dirigé par S. E. la Présidente Iris Xiomara Castro Sarmiento, je réaffirme notre engagement envers l'action engagée par l'ONU en faveur d'un désarmement général et complet, de la non-prolifération et de la mise en œuvre des accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements, afin de maintenir la paix et la sécurité collectives pour le bien de toute l'humanité.

Ma délégation exprime sa préoccupation face à l'augmentation des dépenses militaires mondiales et à l'escalade imminente de la menace que constituent les armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute que le risque que représente l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires compromet l'objectif et le travail de cet espace multilatéral. La seule façon de mettre fin à la menace que représentent les armes nucléaires est leur élimination totale. Le Honduras condamne les essais d'armes nucléaires et appelle à l'élimination des armes de destruction massive par la voie de négociations multilatérales et selon les principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence, tout en affirmant l'importance des considérations humanitaires dans le contexte de toutes les délibérations sur les armes nucléaires et le désarmement.

Aucun pays n'est prêt à faire face à une catastrophe humanitaire due à l'utilisation d'armes nucléaires, et nous devons garder à l'esprit que tant que les armes nucléaires existent, il existe incontestablement une menace latente qu'elles pourraient être utilisées à nouveau.

Face à cette menace, le Honduras a démontré de manière convaincante l'importance de la non-prolifération des armes nucléaires, de leur élimination complète et de l'interdiction totale des essais nucléaires. Nous avons signé le Traité de Tlatelolco le 14 février 1967 et, bien que 55 ans se soient écoulés, l'élimination totale de l'arsenal nucléaire reste une question en suspens. C'est pourquoi le Honduras reste fermement convaincu qu'il faut adopter des instruments juridiquement contraignants établissant des règles et des principes applicables aux États possédant des armes nucléaires.

Pour le Honduras, la question nucléaire n'est recevable que si elle se réfère à l'utilisation des technologies à des fins pacifiques, pour renforcer les capacités nationales et faire progresser l'application de la technologie nucléaire sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Mon pays réitère l'appel lancé à tous les pays du monde pour qu'ils s'engagent à utiliser l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques et pour une coopération scientifique responsable.

Le Honduras soutient l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et est favorable au renforcement des normes internationales applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le cadre de la sécurité internationale, en promouvant des actions et des stratégies visant à renforcer la cybersécurité et l'utilisation d'un espace sûr, stable, accessible et pacifique, réglementé par un instrument juridique universel.

Je tiens à souligner que, pour le Honduras, l'assistance et la coopération, l'échange d'expériences, la formation continue et la participation des femmes aux questions de désarmement sont d'une importance capitale.

Mon pays vit un moment historique. Aujourd'hui, nous avons la première femme Présidente démocratiquement élue depuis le coup d'État de 2009, qui avait ébranlé les fondements de l'état de droit et a eu un impact important sur les institutions juridiques et le tissu social. Cette situation de vulnérabilité a été un terrain fertile pour l'émergence et le renforcement de la corruption, de la criminalité

organisée et du trafic d'armes. Des centaines d'armes illicites sont toujours en circulation et jouent un rôle central dans l'exacerbation et la persistance des conflits armés, de la violence généralisée, de la criminalité et des migrations.

Face à cette réalité, un contrôle efficace des armes légères reste plus urgent que jamais. Les Honduriens sont victimes de la fabrication et du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Ce phénomène est intimement lié aux défis du développement durable et de l'égalité des sexes et a des répercussions différentes sur la vie des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Dans mon pays, cette situation n'est pas abstraite ; elle est réelle. La promotion d'un programme visant à réduire les souffrances humaines causées par le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à renforcer le respect de la vie et de la dignité de la personne humaine en promouvant une culture de paix, avec le soutien de l'ONU et dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, est d'un intérêt primordial pour notre gouvernement actuel, qui a un visage de femme.

Enfin, face aux défis posés par les multiples crises mondiales auxquelles nous sommes confrontés, et conformément au plan de notre gouvernement, le Honduras se consacre aujourd'hui au renforcement de la solidarité et de la paix entre les peuples et, comme l'a récemment exprimé la Présidente Xiomara Castro Sarmiento à l'ONU, à la construction d'« un système axé sur la promotion de l'humanisme, la solidarité, l'intégration avec les peuples frères, la paix et le respect des droits de l'homme » (*A/77/PV.5, p. 3*), fondé sur une volonté politique sincère, morale et transparente à l'appui d'un multilatéralisme capable de faire face aux crises qui menacent actuellement l'avenir même de l'humanité et le destin de notre planète.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection, afin de vous acquitter de la tâche critique de nous guider cette année au sein de la Première Commission.

Au moment où nous entamons cette session, les conflits anciens et nouveaux génèrent et intensifient de graves crises humanitaires, avec un impact notable sur la sécurité alimentaire et l'accès aux sources d'énergie. Ces crises alimentent un sinistre cercle vicieux de méfiance et de conflit qui conduit à une instabilité persistante.

Face à cette situation, les pays augmentent leurs dépenses militaires à des niveaux sans précédent dans une spirale que certains ont appelée le grand réarmement mondial. Dans un tel scénario, des moyens financiers importants sont affectés à l'expansion des arsenaux classiques et stratégiques, tandis que des ressources cruciales sont détournées d'autres secteurs clés de la vie humaine, tels que l'éducation, les soins de santé et le développement durable. Il est grand temps que nous dépassions l'idée insaisissable selon laquelle plus d'armes, en particulier les armes stratégiques, renforcent notre sécurité. La sécurité n'existe pas dans le vide. L'aspiration de quelques-uns à une prétendue sécurité absolue n'aboutit qu'à une sécurité réduite pour tous.

Dans ce contexte d'expansion des arsenaux et d'intensification de la rhétorique nucléaire, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un document final lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Malgré un environnement extrêmement polarisé et grâce aux efforts du Président de la Conférence, nous avons eu devant nous un texte qui, bien que loin d'être idéal, était un compromis possible et nécessaire. Il est donc profondément regrettable que le consensus à son sujet ait été rompu à la dernière minute.

On a beaucoup parlé d'une crise du régime international de désarmement et de non-prolifération après l'échec de deux Conférences d'examen consécutives. Le régime est effectivement en crise, mais pas pour les raisons mentionnées. Nous ne devons pas confondre le symptôme avec la maladie. Il est inutile d'essayer de comprendre la crise du régime international de désarmement et de non-prolifération à travers le prisme exclusif de la rivalité entre les superpuissances. En fait, la crise est due à l'abandon par les États dotés d'armes nucléaires du grand compromis qui a rendu possible l'adoption du TNP – l'engagement des États non dotés d'armes nucléaires à ne pas chercher à se doter d'armes nucléaires, qui est inextricablement lié à l'obligation des États dotés d'armes nucléaires de désarmer. Au cours de ses cinq décennies d'existence, il semble toutefois que seul le volet non-prolifération de l'accord soit systématiquement respecté. Pourtant, certains États continuent d'agir de manière à ce que ce déséquilibre déjà intenable s'accentue. Cet état de fait est tout simplement inacceptable et pourrait à terme conduire à la disparition du régime du TNP.

Dans le sens inverse, en juin dernier, plus de 80 États se sont réunis à Vienne pour réaffirmer leur engagement indéfectible en faveur de l'élimination complète, irréversible, vérifiable et transparente des armes nucléaires. En adoptant la Déclaration et le Plan d'action de Vienne lors de la première Réunion

des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les pays concernés et les observateurs ont réitéré les impératifs moraux et éthiques qui ont conduit à l'adoption de cet instrument et qui devraient ouvrir la voie à notre objectif commun de désarmement général et complet. La Déclaration de Vienne comprend également une condamnation sans équivoque de toute menace nucléaire quelle qu'elle soit, explicite ou implicite, et indépendamment des circonstances. Le Brésil appuie pleinement cette condamnation.

La première étape sur le chemin tortueux qui mène au désarmement nucléaire est de parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires ; nous ne parlons pas d'un moratoire, mais d'une interdiction juridiquement contraignante. Nous nous félicitons des adhésions récentes au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous insistons sur la nécessité pour les pays visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, empêchant ainsi son entrée en vigueur, de le faire sans délai.

Lors d'un récent voyage au Brésil et dans les pays voisins, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a félicité notre région d'avoir pris les devants dans la lutte en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En effet, le Traité de Tlatelolco a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région du monde habitée en permanence, ouvrant la voie à des initiatives similaires. Nous pensons que le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la création de nouvelles zones, sur la base d'un consensus entre tous les États des régions respectives, permettront de franchir une étape décisive vers notre objectif commun : parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes également fiers d'avoir élaboré, avec l'Argentine, un modèle novateur et très performant de mise en œuvre des garanties nucléaires grâce à la création de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, une étape importante pour le régime international de désarmement et de non-prolifération. L'Agence est, pour le monde, un exemple d'instrument permettant d'instaurer la confiance et de vérifier les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, comme le reconnaît la résolution 76/52 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus.

En tant que pays en développement doté de capacités spatiales considérables et aspirant à devenir une nation spatiale à part entière, le Brésil a tout intérêt à ce que l'espace reste pacifique, stable, sûr et accessible à tous. Nous attendons avec intérêt la conclusion fructueuse de la réunion du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Le Brésil espère que ce processus nous aidera à parvenir à une compréhension commune de ce qui constitue un comportement responsable dans l'espace et à instaurer la confiance mutuelle qui fait tant défaut, ouvrant ainsi la voie à un futur instrument contraignant qui viendra compléter le cadre juridique existant.

Au début de cette année, le Représentant spécial du Brésil à la Conférence du désarmement a été nommé Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Depuis lors, de nombreux États parties à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) ont apporté des contributions importantes, qui ont enrichi le débat actuel et indiqué les options futures possibles pour l'élaboration d'un cadre international concernant ces systèmes d'armes. Le Groupe a tenu deux réunions formelles et trois réunions informelles intersessions et a adopté un rapport de consensus en juillet. Le Brésil apprécie le soutien reçu des membres du Groupe, dont les travaux portent sur un sujet d'importance stratégique pour toutes les Hautes Parties contractantes à la CCAC et pour la communauté internationale dans son ensemble.

Enfin, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur le thème de la planification des programmes. La résolution 76/236 de l'Assemblée générale a réaffirmé que, dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination (CPC) ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, elle-même ou la grande commission compétente examinera ledit programme au tout début de sa session afin d'envoyer ses conclusions et recommandations à la Cinquième Commission au plus tard quatre semaines après le début de la session.

Cette année, le CPC n'a pu parvenir à un consensus sur cinq programmes, dont le programme 3, intitulé « Désarmement », qui sera examiné par la Première Commission le 13 octobre. Nous insistons sur le caractère sensible de cette question, et nous sommes convaincus que la Première Commission sera en mesure d'achever l'examen de ce programme et de transmettre ses conclusions et recommandations à la Cinquième Commission en temps voulu.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je joins ma voix à celles des membres des autres délégations pour vous adresser,

Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes sincères félicitations pour votre élection à la tête de la Première Commission. Je vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.2).

La communauté internationale doit continuer à renouveler son engagement à maintenir la paix et la sécurité mondiales afin de créer un environnement propice au développement durable. Il est de la plus haute importance pour nous de promouvoir avec force le dialogue et les négociations pacifiques en défendant le multilatéralisme et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

À cette fin, le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent rester au cœur de tous les régimes de désarmement, en particulier lorsque la paix et la sécurité mondiales sont menacées. La République démocratique populaire lao estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire des efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques depuis son entrée en vigueur il y a plus de cinq décennies.

Malgré les efforts déployés au cours des négociations soutenues de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final. À cet égard, ma délégation encourage tous les États parties à poursuivre le dialogue dans un esprit constructif et sincère afin de réaffirmer nos efforts collectifs et notre engagement envers le Traité.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2022. Nous espérons que le Traité contribuera à l'objectif mondial de l'élimination complète des armes nucléaires.

La République démocratique populaire lao réaffirme son appui ferme aux efforts déployés sur le plan international pour que notre monde soit exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des traités relatifs à l'élimination des armes de destruction massive.

Par ailleurs, mon pays soutient la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous saluons également l'adoption par consensus du rapport final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Tout en reconnaissant l'importance des technologies pour contribuer au progrès social et économique, il est essentiel de veiller à ce que toutes les activités relatives à l'utilisation des technologies de l'information et des communications soient menées conformément au droit international afin de prévenir les menaces existantes et émergentes dans le cyberespace. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis au cours des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et nous réaffirmons notre volonté de nous joindre aux autres États Membres pour poursuivre les délibérations sur la sauvegarde de la cybersécurité.

La République démocratique populaire lao est d'avis que le renforcement des capacités est essentiel pour garantir un cyberespace sûr, sécurisé et résilient pour tous et pour réduire les disparités en matière de cyberespace. Nous saisissons cette occasion pour demander aux pays les plus avancés de continuer à soutenir le renforcement des capacités des pays en développement afin que nous atteignions notre objectif commun de maintenir un environnement numérique pacifique.

Nous réaffirmons notre plein appui au Programme de désarmement du Secrétaire général et aux efforts déployés sur le plan international en matière de désarmement et de sécurité internationale, en tenant compte des besoins spécifiques pour faire face aux graves conséquences résultant de l'emploi d'armes classiques et d'autres restes explosifs de guerre, d'autant plus que les armes à sous-munitions et les munitions non explosées, disséminées dans tout notre pays, continuent de tuer et de mutiler des innocents, en particulier des enfants, et entravent sérieusement nos efforts de développement national depuis plus de quatre décennies. À cette fin, la République démocratique populaire lao a adopté son propre objectif national de développement durable, l'objectif n° 18, intitulé « Lives Safe from Unexploded Ordnance » (« Vivre à l'abri des munitions non explosées »), et a récemment adopté un nouveau plan stratégique décennal pour les munitions non explosées, dénommé « Safe Path Forward 3 », pour la période 2021-2030. Nous comptons sur un soutien et une

coopération continus et renforcés de la communauté internationale pour poursuivre la lutte contre les effets des munitions non explosées.

Pour terminer, la République démocratique populaire lao réaffirme son engagement inébranlable à faire progresser le désarmement et la non-prolifération afin de créer un environnement plus sûr où règnent une paix et une sécurité mondiales durables.

M. Masila (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection et celle des membres du Bureau de la Première Commission à la présente session.

Le Kenya s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale adoptait sa toute première résolution, la résolution 1 (I), par consensus. Il y a sept décennies, cette première résolution appelait à éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives. Malheureusement, à ce jour, l'urgence de cet appel au désarmement n'a toujours pas été entendue. Cela fait 75 ans que la première bombe atomique a explosé, mais les armes nucléaires et la menace d'un conflit nucléaire persistent, dans un contexte de technologies nucléaires et de vecteurs nettement plus perfectionnés et avec beaucoup plus d'acteurs, tant étatiques que, potentiellement, non étatiques. Le risque que des armes ou des matières nucléaires tombent entre les mains de terroristes et de groupes criminels est réel et immédiat et exige une vigilance accrue et une action collective. À cet égard, et pour autant que les garanties de sécurité nucléaire restent un instrument utile de la diplomatie nucléaire, elles ne sont en aucun cas absolues. L'ère d'une posture de dissuasion nucléaire illimitée est révolue depuis longtemps.

La réalité des effets dévastateurs et des conséquences catastrophiques d'une détonation nucléaire devrait nécessiter des échanges constructifs urgents, une volonté politique et le plein respect des obligations juridiques et engagements multilatéraux pertinents, jusqu'à ce que l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires soit atteint. Les États dotés d'armes nucléaires doivent insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre de leurs engagements en matière de désarmement ; ce ne devrait plus être facultatif ou soumis à conditions. Ma délégation exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires et les États sous parapluie nucléaire à envisager de nouvelles doctrines de défense et de sécurité qui ne prévoient pas le recours aux armes nucléaires.

Le Kenya réaffirme son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous affirmons en outre que l'élimination complète des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Kenya demande à tous les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'en faire une réalité en assurant son entrée en vigueur. En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, mon pays est pleinement conscient du rôle que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent dans le désarmement. À cet égard, nous espérons que la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Liban, sera couronnée de succès.

Pays en développement, le Kenya insiste sur l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et affirme qu'il importe de continuer à respecter le droit inaliénable de tous les États de se livrer à la recherche et au développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous avons énormément bénéficié de la coopération technique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres partenaires pour maximiser notre potentiel dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'industrie et de l'énergie, ainsi que dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et du développement socioéconomique inclusif, notamment les objectifs de développement durable. Le Kenya reste inébranlable dans son engagement envers les objectifs du TNP et dans son appel à une interdiction complète des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation se joint aux autres États parties pour exprimer sa déception devant le fait qu'une fois de plus, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'a pas réussi à adopter un document de consensus.

Nous espérons que la Première Commission continuera à préserver le consensus et les résultats pragmatiques dans tous les processus en cours. La Commission, à travers ses résultats et des cadres existants, a un rôle et une responsabilité importants s'agissant de veiller à ce que, entre autres choses, l'ONU soutienne effectivement les pays dans leur quête de renforcement des capacités numériques dont ils ont besoin, et à ce que ces pays soient équipés pour trouver un équilibre entre l'innovation numérique et la lutte contre l'utilisation malveillante des technologies numériques par des

acteurs étatiques et non étatiques dans des domaines liés à la paix et à la sécurité internationales et aux menaces visant les infrastructures critiques identifiées au niveau national. Ma délégation se félicite des progrès accomplis et de l'adoption par consensus du premier rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) (voir A/77/275), sous la présidence de Singapour. Nous sommes certains que nous obtiendrons des résultats tangibles et durables.

En ce qui concerne l'espace, le Kenya se joint aux autres délégations pour exprimer son inquiétude et souligner la nécessité d'être prudent quant à la possibilité d'une course aux armements dans l'espace. Nous soutenons l'appel lancé en faveur de l'adoption d'une législation qui complète les mécanismes juridiques internationaux pertinents et qui offre à toutes les nations des possibilités équilibrées et égales d'explorer l'espace, conformément aux principes de non-appropriation et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Ma délégation se félicite du partenariat renforcé entre le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de l'initiative phare de l'Union, intitulée « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 ». Le transfert et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre constituent une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Kenya a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment en renforçant ses cadres politiques et juridiques nationaux. En tant que Président, en 2021, de la septième Réunion biennale des États sur le Programme d'action, le Kenya reste attaché aux objectifs de cet outil, et nous avons salué le succès de la huitième Réunion biennale, qui s'est tenue à New York en juin et juillet sous la direction des Philippines.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, de la mobilisation constructive continue de mon pays dans le cadre de notre responsabilité partagée en matière de désarmement et de sécurité internationale.

M^me^ Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2) et par le représentant de l'Égypte, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/77/PV.4). Nous soumettrons une version plus détaillée de la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission, et à vous assurer, ainsi que le Bureau, du plein appui de l'Irlande dans le cadre de votre mandat.

La seule façon de faire face aux menaces mondiales telles que la modernisation et l'expansion des arsenaux nucléaires, la prolifération des technologies balistiques, les cyberactivités malveillantes, les tensions dans l'espace et les remises en question du droit international humanitaire, y compris concernant la protection des civils, passe par une action collective. L'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme sont au cœur de ce travail.

Nous nous réunissons en temps de crise. L'Irlande condamne fermement la menace de l'emploi d'armes nucléaires par la Russie. Toute utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires dévastatrices. L'aggravation des risques nucléaires découlant de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, et les menaces pour la sûreté et la sécurité nucléaires résultant de l'activité militaire dans les installations nucléaires civiles ukrainiennes et alentour, sont sans précédent. L'Irlande soutient les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour aider l'Ukraine à préserver la sûreté et la sécurité nucléaires de ses installations. Les sept principes de sûreté et de sécurité nucléaires énoncés par le Directeur général de l'AIEA s'appliquent en toutes circonstances, y compris en cas de conflit armé. Nous soutenons les efforts déployés par le Directeur général pour la création d'une zone de sûreté et de sécurité nucléaires autour de la centrale nucléaire de Zaporijia.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Il est profondément inquiétant qu'un seul pays, la Russie, ait empêché la conclusion d'un accord à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en août. J'insiste sur l'urgence de la mise en œuvre intégrale du TNP, y compris l'accélération des progrès en matière de désarmement nucléaire.

L'Irlande a fièrement participé à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en juin. La Déclaration et le Plan d'action de Vienne ont été des étapes essentielles pour jeter les bases nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du Traité.

Mon pays souligne l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons à chacun des États visés à l'annexe 2 de signer et de ratifier le Traité immédiatement.

Dans la quête de la non-prolifération, nous réaffirmons l'importance de l'adhésion universelle aux garanties de l'AIEA et de l'universalisation du protocole additionnel.

L'Irlande soutient fermement le Plan d'action global commun (PAGC). Nous sommes préoccupés par le fait qu'il n'a pas encore été possible de le rétablir complètement. Nous espérons que toutes les parties agiront rapidement pour s'entendre sur l'accord et progresser dans sa mise en œuvre. Nous demandons à l'Iran de mettre fin à toute activité incompatible avec le PAGC et de reprendre une pleine coopération avec l'AIEA en matière de surveillance et de vérification. L'Iran doit également s'efforcer de clarifier de manière satisfaisante les questions en suspens concernant les garanties nucléaires avec l'Agence.

La rhétorique nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que ses activités nucléaires et balistiques constituent une menace grave. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à mettre immédiatement fin à ses actions déstabilisatrices et à prendre des mesures concrètes pour renoncer à ses programmes nucléaires, de missiles et d'armes de destruction massive de manière complète, vérifiable et irréversible.

Cette année, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La reprise de l'utilisation d'armes chimiques, y compris en Syrie, constitue l'une des menaces les plus urgentes contre la paix et la sécurité internationales et doit être traitée de manière ferme et collective. Nous appuyons pleinement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et saluons son professionnalisme, son intégrité et son impartialité dans l'accomplissement de son travail.

De même, il demeure essentiel que nous soutenions la Convention sur les armes biologiques en tant que norme mondiale juridiquement contraignante et pierre angulaire des efforts déployés sur le plan international en matière de lutte contre les agents biologiques et les toxines utilisés comme outils de guerre. L'Irlande attend avec intérêt la prochaine Conférence d'examen de la Convention, dont l'objectif sera de renforcer cet instrument et d'améliorer la biosécurité.

S'attaquer aux niveaux inacceptables de dommages causés aux civils en raison de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées est une priorité essentielle pour l'Irlande. Nous sommes fiers d'avoir mené le processus de consultation pour convenir d'une déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, qui s'est conclu en juin dernier à Genève au terme d'une période de trois ans. Cette déclaration importante reconnaît les conséquences humanitaires dévastatrices de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées et les mesures qui peuvent être prises pour renforcer la protection des civils. La mise en œuvre de la déclaration modifiera la manière dont les militaires opèrent dans les zones peuplées, notamment en s'engageant à limiter ou à s'abstenir d'utiliser des armes explosives lorsque le recours à ce type d'armes risque de causer des dommages à des civils ou à des biens civils. L'Irlande cherchera à faire adopter la déclaration politique lors d'une conférence de haut niveau qui se tiendra à Dublin le 18 novembre, et nous encourageons tous les États à se joindre à nous et à approuver ce document.

L'Irlande appuie sans équivoque les interdictions globales des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. L'utilisation récente et documentée d'armes à sous-munitions et de mines terrestres antipersonnel dans les conflits armés, notamment en Ukraine, a mis en évidence la menace permanente que ces armes représentent pour les civils. Depuis son adoption à Dublin en 2008, la Convention sur les armes à sous-munitions s'est imposée comme un élément central du cadre international du désarmement. Nous espérons que le Plan d'action de Lausanne fera progresser l'universalisation et la mise en œuvre effective de cet instrument. De même, le travail d'universalisation de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel doit se poursuivre.

L'Irlande soutient l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et de ses protocoles et s'emploie à faire en sorte qu'elle reste adaptée aux nouveaux défis. Nous restons préoccupés par les conséquences que les mines autres que les mines antipersonnel ont sur le plan humanitaire et le développement et estimons que des discussions d'experts sur cette question seraient bénéfiques pour tous les États. De même, malgré les difficultés rencontrées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, nous pensons que l'absence de progrès ne peut durer indéfiniment. Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir aborder à nouveau ce sujet à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la CCAC en novembre.

Nous nous félicitons de l'occasion que nous offre le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable d'intensifier les efforts visant à relever les défis de

l'espace. L'Irlande réaffirme son appui aux mesures de transparence et de confiance volontaires dans le cadre des activités spatiales.

L'égalité des genres et la prise en compte des conséquences différenciées de l'emploi des armes sur les femmes et les hommes sont des priorités de longue date pour mon pays. Nous sommes fiers de coprésider le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des genres dans le domaine du désarmement et jugeons encourageant que le nombre de résolutions qui tiennent compte des considérations de genre continue d'augmenter. Nous devons veiller à ce que ce travail se poursuive, que la Commission soit réellement représentative et qu'elle mène ses travaux de manière inclusive et globale.

En ce moment, notre travail au sein de la Première Commission est plus important que jamais. Garantir le multilatéralisme contribue à un monde pacifique et sûr. Monsieur le Président, nous attendons avec intérêt d'œuvrer à cette fin avec tous les partenaires, y compris la société civile, sous votre direction.

M. Dang Hoang Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2) et la représentante de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/77/PV.4).

Les travaux de la Première Commission se déroulent cette année dans le contexte de l'environnement de sécurité international le plus complexe depuis des décennies. Les rivalités géopolitiques ont aggravé les conflits de longue date. Nous assistons à des affrontements d'une ampleur que la plupart des membres des jeunes générations n'ont vu que dans des documentaires. Dans le contexte actuel de l'augmentation continue des dépenses de défense et malgré les difficultés socioéconomiques, ce sont les dangers alarmants d'une erreur d'appréciation qui suscitent plus d'inquiétude. Malheureusement, certains signes indiquent que ces tendances inquiétantes ont eu et continueront d'avoir une incidence sur les travaux de la Commission, l'un des mécanismes les plus importants en matière de désarmement international et de maîtrise des armements.

À la lumière de cette situation, il est important que nous renouvelions et renforcions notre engagement en faveur des mesures de désarmement prises sur le plan international, afin de préserver les résultats obtenus de haute lutte et de relever les nouveaux défis de manière appropriée. Une telle approche doit favoriser l'adhésion aux principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le refus de recourir à l'emploi ou à la menace d'emploi de la force. Le multilatéralisme doit être entretenu et rester au cœur de notre action.

Ce faisant, la priorité doit être accordée à notre objectif commun de désarmement nucléaire, menant à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous réaffirmons la nécessité de continuer à renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est essentiel de promouvoir les actions relatives aux trois piliers du Traité de manière globale et équilibrée, en particulier le volet désarmement. À cet égard, nous nous félicitons des résultats obtenus à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous pensons que l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action pratique ouvrira la voie à la mise en œuvre du Traité et facilitera les progrès vers l'élimination complète des armes nucléaires. Dans le même temps, des efforts multiformes doivent être déployés sur plusieurs fronts, de la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires aux garanties de sécurité négatives.

Tout en nous efforçant de progresser dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements en ce qui concerne les armes de destruction massive, il est essentiel que nous abordions les questions relatives aux armes classiques avec beaucoup de prudence et de pondération. Ma délégation souligne le droit des États de conserver, de posséder et de fabriquer des armes classiques à des fins de légitime défense. Nous sommes favorables à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et appelons à la poursuite de la coopération internationale à cet égard, notamment le soutien au renforcement des capacités des pays en développement. Il faut continuer à lutter contre les effets des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et des autres restes de guerre non explosés, en apportant un appui aux zones les plus contaminées.

Les nouvelles technologies émergentes ouvrent de nouveaux horizons, permettant un meilleur accès à des avantages importants offerts par l'espace et les technologies numériques. Dans le même temps, les risques liés à cet environnement et à ces technologies sont devenus plus importants. La distinction entre les frontières, la souveraineté et les activités économiques et de défense

est de plus en plus floue. Par conséquent, il est grand temps que la communauté internationale redouble d'efforts pour créer des cadres relatifs à ces questions afin de garantir que toutes les activités dans le cyberespace et l'espace soient menées conformément au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies, et qu'elles profitent à tous. Le droit de chaque État et de chaque peuple d'accéder librement à ces espaces doit être garanti. Il faut mener le processus visant à élaborer ces cadres, que ce soit au moyen d'un programme d'action ou d'un instrument juridiquement contraignant, avec prudence et éviter les actions hâtives ou qui divisent, tout en tenant compte des points de vue de tous les États Membres et de la complexité inhérente à ces domaines.

Afin de garantir des progrès dans des domaines d'une telle importance, il est tout aussi essentiel de renforcer les mécanismes de désarmement et de promouvoir de nouvelles initiatives et propositions, tout en tenant compte des préoccupations légitimes des États. Nous respectons les principes convenus au niveau multilatéral et soutenons les travaux portant sur les questions importantes abordées par les groupes de travail pertinents, notamment ceux qui traitent de l'espace et des technologies de l'information et des communications. Cependant, le temps ne joue pas en notre faveur, et il est urgent que les États Membres mettent rapidement en place des cadres mutuellement acceptables qui régissent ces questions émergentes, pour lesquelles des règles et des normes internationales font cruellement défaut. À cet égard, les groupes régionaux comme l'ASEAN jouent un rôle important, et il convient d'explorer davantage les synergies entre les niveaux international et régional en matière de désarmement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Viet Nam est prêt à participer de manière constructive aux travaux de la Première Commission et à soutenir ses efforts dans notre quête commune d'un monde de paix, de stabilité et de développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentantes et représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous voyons contraints de prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse afin de réagir à un certain nombre de déclarations faites par un certain nombre de délégations qui ont lancé des accusations antirusses sans fondement.

En ce qui concerne la déclaration faite par la délégation géorgienne, nous voudrions souligner que l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sont reconnues par la Russie sur la base de la libre expression de la volonté des populations de ces régions et conformément aux normes et principes du droit international, y compris la Charte des Nations Unies.

La présence de personnel militaire russe dans ces républiques souveraines est régie par des accords bilatéraux conclus avec ces deux États indépendants. La Russie fournit à ces républiques une assistance à grande échelle afin de garantir l'indépendance de leurs institutions démocratiques, de renforcer leurs positions internationales et d'appuyer leur développement socioéconomique.

Quant aux dernières attaques antirusses liées à la situation en Ukraine, nous voudrions souligner une fois de plus qu'après le coup d'État armé en 2014, avec le soutien direct des pays occidentaux, des forces nationalistes radicales à l'idéologie ouvertement russophobe sont arrivées au pouvoir dans ce pays.

S'agissant de l'attitude à l'égard de la population russophone du Donbass, les déclarations des responsables ukrainiens parlent d'elles-mêmes. Les propos de M. Yatsenyuk, alors Premier Ministre de l'Ukraine, qualifiant les habitants du Donbass de « sous-hommes » sont particulièrement éloquents. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait des populations du Donbass lors d'une interview qu'il a donnée en septembre 2021, le Président Zelenskyy a déclaré qu'il y avait des gens d'une part, et des « êtres ou des créatures », d'autre part. Je pense que ces propos se passent de commentaires. Par ailleurs, au printemps, M. Filatov, le maire de la ville de Dnepr, a déclaré :

> « Désormais, nous avons pleinement le droit moral de tuer calmement et sans scrupules ces « sous-hommes » partout le monde, le plus longtemps possible et en aussi grande quantité que possible. »

Tout récemment, en septembre, le Secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense, M. Danilov, a affirmé :

> « Dans les localités où les forces armées ukrainiennes entreront, les habitants seront ukrainisés sans tenir compte de leur opinion. Cela concernera non seulement les Russes, mais également les membres d'autres nationalités. »

Le Ministère ukrainien de l'éducation a exclu la langue et la littérature russes des programmes scolaires. Tout comme dans l'Allemagne fasciste, les livres en russe ont été interdits et détruits. Les monuments aux auteurs russes ont été détruits.

Tout en prétendant hypocritement être attachées aux Accords de Minsk, les autorités de Kiev ont ouvertement et impunément saboté leur mise en œuvre. Un blocus financier, énergétique et sur les transports a été imposé au Donbass. Les habitants de cette région ont été privés de prestations sociales, de pensions, de salaires, de services bancaires, de communications, de services éducatifs et de soins de santé, ainsi que de droits civils fondamentaux. À un moment donné, M. Zelenskyy a déclaré que l'ensemble de mesures prises en vue de l'application des Accords de Minsk n'était nécessaire que pour maintenir les sanctions imposées à la Russie.

Le régime de Kiev doit son impunité à ses parrains occidentaux. Au lieu de faire pression sur les dirigeants de Kiev pour qu'ils appliquent les Accords de Minsk, ils ont cyniquement fermé les yeux sur les menaces ouvertes proférées par l'Ukraine de résoudre le soi-disant problème du Donbass par la force. Avec le soutien de l'État, une idéologie d'intolérance nationale contre les Russes de souche est imposée. Aujourd'hui, les responsables du pays n'ont plus honte de leur esprit nazi, et appellent ouvertement et en toute impunité à l'élimination du peuple russe. Par exemple, M. Vrublevsky, l'Ambassadeur de l'Ukraine au Kazakhstan, a déclaré le 22 août lors d'une interview : « Nous essayons de tuer autant de Russes que possible. Plus nous tuons de Russes aujourd'hui, moins nos enfants auront à en tuer. C'est tout. »

Je voudrais également rappeler une interview de M. Zelenskyy du 5 août 2021, dans laquelle il a conseillé à toutes les personnes qui se considéraient comme russes d'aller en Russie pour le bien de leurs enfants et petits-enfants. Les appels récents lancés par le Président ukrainien aux pays occidentaux pour qu'ils procèdent à des frappes nucléaires préventives contre la Russie sont extrêmement irresponsables.

Les faits que j'ai cités confirment une fois de plus que l'Ukraine s'est finalement transformée en un État nationaliste radical, aux opinions ouvertement russophobes, et que notre décision de mener une opération militaire spéciale était inévitable.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux fausses allégations formulées par les représentants du Royaume-Uni, de l'Allemagne et d'autres pays européens. Les pays européens abusent outrageusement de cette instance pour diffuser des informations fausses et trompeuses contre la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation se doit de combattre cette désinformation.

Comme chacun le sait, la péninsule coréenne est toujours techniquement en état de guerre. En raison de l'hostilité et de la menace nucléaire des États-Unis qui s'intensifient dangereusement, les tensions dans cette péninsule sont plus fortes que jamais. Les États-Unis cherchent maintenant désespérément à répandre la désinformation sur la scène internationale afin de diaboliser le Gouvernement de notre république, en utilisant un sophisme absurde selon lequel nos capacités de légitime défense constituent une menace pour la paix mondiale et la sécurité de la région, alors que leur objectif ultime est de renverser un jour mon gouvernement en nous forçant à désarmer et à renoncer à notre droit de nous défendre. Les États-Unis et leurs sbires ne négligent aucune piste, même les plus risibles, pour présenter les exercices militaires conjoints massifs comme étant de nature défensive.

Je voudrais saisir cette occasion pour décrire brièvement le caractère agressif de la situation en m'appuyant sur quelques faits. Lors de sa visite en Corée du Sud au mois de mai, le Président des États-Unis s'est engagé à mettre en œuvre une dissuasion élargie, qui inclut les armes nucléaires, l'expansion de l'ampleur et de la portée des exercices militaires conjoints et le déploiement de moyens nucléaires des États-Unis dans la péninsule coréenne. En substance, l'objectif qui inspire les exercices militaires conjoints est de se familiariser avec des plans de guerre impliquant une attaque surprise contre la République populaire démocratique de Corée, dans les conditions simulées d'une guerre réelle. À titre d'illustration, le plan d'opérations 5015, qui fait partie intégrante des exercices conjoints, prévoit une opération de décapitation, une opération de débarquement à grande échelle et l'invasion de la capitale de la République populaire démocratique de Corée par des unités commando. Qui plus est, les États-Unis ont déployé des sous-marins nucléaires, des bombardiers stratégiques et même des porte-avions nucléaires dans la péninsule coréenne et au large de celle-ci chaque fois qu'ils ont mené des exercices militaires conjoints. Nous pouvons facilement deviner quels rôles ont joué ces moyens nucléaires.

Étant donné que les États-Unis et leurs sbires se déchaînent pour reproduire le modèle de l'OTAN dans la région Asie-Pacifique, les exercices militaires conjoints qu'ils mènent ne peuvent être considérés comme visant uniquement la République populaire démocratique de Corée. À notre grand regret, très peu de pays le savent ou, bien qu'ils le sachent, ils l'ignorent intentionnellement. La communauté internationale devrait examiner de près

la nature menaçante des exercices militaires conjoints et du déploiement de moyens nucléaires et devrait y faire face résolument afin de garantir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et le reste de la région.

La mission principale de notre capacité de légitime défense est de contenir tout déclenchement éventuel d'une guerre en amenant les forces hostiles à renoncer à leurs tentatives d'agression et d'attaques militaires. Par conséquent, elle ne constitue jamais une menace pour les pays et les peuples qui sont nos amis.

Le peuple coréen a énormément souffert de la guerre livrée dans les années 50. C'est la raison pour laquelle nos aspirations à la paix sont élevées. Nous nous souvenons aussi très bien d'un certain nombre de tragédies historiques survenues aux XX^{e} et XXI^{e} siècles, provoquées par de mauvais choix face aux prédications et aux sophismes stéréotypés, aux pressions unilatérales et aux menaces militaires des États-Unis. Notre approche est claire et nette en réponse à l'hostilité et au chantage nucléaire auxquels recourent avec une imprudence croissante les États-Unis et leurs partisans.

Le Royaume-Uni, qui persiste sur la voie du partenariat AUKUS, sapant le régime mondial de non-prolifération malgré le flot de condamnations de la communauté internationale, n'a aucun droit ni aucune qualification pour contester nos capacités de légitime défense. Les pays occidentaux seraient bien avisés d'abandonner l'habitude de l'époque de la guerre froide de suivre aveuglément la politique hostile des États-Unis et de traduire en actes véritables leur indépendance tant vantée en matière de politique étrangère.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni, pays liés par le partenariat AUKUS, pour exercer un droit de réponse aux affirmations faites aujourd'hui lors du débat général concernant ce partenariat. L'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni entreprennent dans le cadre du partenariat AUKUS une coopération trilatérale qui est pleinement compatible avec nos obligations et engagements respectifs en matière de non-prolifération et qui vise à renforcer l'intégrité du régime mondial de non-prolifération nucléaire.

La propulsion nucléaire navale n'est pas interdite par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toute coopération envisagée dans le cadre du partenariat AUKUS sera pleinement conforme à nos obligations respectives en vertu du Traité. Nous avons accueilli favorablement le rapport présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la réunion de septembre du Conseil des gouverneurs, dans lequel il a réaffirmé sa satisfaction quant aux échanges entre les membres du partenariat AUKUS et l'AIEA à ce jour et a noté que l'Australie a toujours respecté les obligations qui lui incombent en matière de production de rapports au titre de son accord de garanties généralisées et du protocole additionnel. Il est essentiel pour le régime international de non-prolifération que l'AIEA continue d'être autorisée à s'acquitter de son mandat, qui consiste à travailler avec les États membres sur les questions de garanties, en toute indépendance et sans ingérence.

Nous rejetons catégoriquement toute idée selon laquelle le partenariat AUKUS serait déstabilisant sur le plan régional. Ce partenariat est sous-tendu par notre engagement collectif à soutenir un ordre international qui respecte l'état de droit et le règlement pacifique des différends, sans coercition.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je me vois contraint de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse afin de clarifier certains propos tenus par les représentants de l'Estonie et du Royaume-Uni.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la Syrie condamne sans équivoque l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toute circonstance. Mon pays a complètement éliminé ses stocks d'armes chimiques, comme l'a affirmé devant le Conseil de sécurité en juin 2014 le Chef de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Toute allégation de non-respect par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) est fausse, et nous la rejetons. Depuis son adhésion à la CIAC, mon pays a tenu à coopérer pleinement avec l'OIAC et a éliminé complètement son stock de produits chimiques en un temps record, dans les circonstances très difficiles et complexes que l'on sait.

Le cent sixième rapport sur la coopération, le plus récent, a été soumis par la Syrie à l'OIAC le 15 septembre. Nous communiquons avec le Secrétariat technique de l'OIAC de manière constructive et positive et avons fourni à l'équipe du Secrétariat technique un accès à toutes les installations lors de sa dernière visite en Syrie le 11 septembre.

Je tiens à réaffirmer avec force qu'il est inacceptable de continuer à remettre en question la coopération de mon pays avec l'OIAC. La Syrie n'a ménagé aucun effort pour travailler avec le Secrétariat technique de l'OIAC et a adopté une approche constructive et positive pour traiter les questions soulevées par le Secrétariat technique, car nous estimons que le dialogue – et non le fait de mettre en doute et de politiser le travail de cette organisation – est le seul moyen de résoudre ces questions.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous voudrions exercer notre droit de réponse pour réagir à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie.

La délégation russe continue d'utiliser la Première Commission pour diffuser ses mensonges et ses propos manipulateurs. Tout le monde sait qui a commencé la guerre en 2014. La Russie a lancé son agression dans l'est de l'Ukraine et a envahi et occupé la Crimée. La Russie a également déployé des forces illégales dans l'est de l'Ukraine, qu'elle continue de soutenir depuis lors. Et ce sont précisément ces forces illégales qui ont terrorisé la population de l'Ukraine en général et du Donbas en particulier. Aussi, plutôt que de m'attarder sur ce point, je voudrais porter les faits suivants à l'attention des États Membres.

Aujourd'hui, à l'aide d'aéronefs stratégiques, la Russie a lancé des attaques de missiles sans précédent, d'une ampleur que nous n'avions pas vue dans cette guerre jusqu'à présent, dans toute l'Ukraine. Ces attaques ont été précédées de frappes de missiles de croisière sur des zones résidentielles densément peuplées de Zaporijia où au moins 22 missiles sont tombés, faisant 16 morts et une centaine de blessés en l'espace de deux jours. Au moins 83 missiles et 17 drones kamikazes ont été lancés aujourd'hui depuis la Russie, le Bélarus, la mer Caspienne et la Crimée temporairement occupée, tuant 11 personnes et en blessant 64 autres. Selon des chiffres provisoires, 45 missiles ont été interceptés et neuf drones kamikazes fournis par l'Iran ont été détruits par nos forces de défense aérienne. Les infrastructures civiles critiques de nombreuses villes ukrainiennes, dont Kyïv, Zaporijia, Dnipro, Jytomyr, Khmelnytskyï, Ternopil et Lviv, ont été prises pour cible. Des zones résidentielles ont été laissées sans électricité ni eau.

La nouvelle vague d'actes terroristes perpétrés par la Fédération de Russie pour détruire l'infrastructure civile de l'Ukraine est la preuve du statut d'État terroriste de la Russie qui s'attaque aux civils alors qu'elle perd sa guerre d'agression contre mon pays sur le champ de bataille. Il n'y a eu aucune provocation de notre part qui a poussé la Russie à déclencher sa terreur à coup de missiles. La Russie tirait des missiles sur l'Ukraine sans arrêt avant que le pont de Kertch ne soit endommagé. Il est totalement fallacieux d'en faire porter la responsabilité à la victime en laissant croire que l'agresseur réagit à une provocation. Les attaques perpétrées par la Russie à la veille de l'hiver visent à intimider la population civile, à semer la dévastation et à saper la détermination de l'Ukraine à libérer les parties de son territoire temporairement occupées.

Du fait des actions menées par la Russie, il est incontestable que sa guerre contre l'Ukraine peut être qualifiée de génocidaire. La dernière fois qu'une nation européenne a été la cible d'atrocités d'une telle ampleur remonte à la Seconde Guerre mondiale. Depuis le début de la guerre totale, le 24 février, la Russie a tiré plus de 3 500 missiles sur l'Ukraine, touchant principalement des infrastructures civiles. La campagne constante de terreur contre la population civile est une démonstration claire du refus de la Russie de participer à de véritables négociations. Le terrorisme est un crime qui doit être puni. Le terrorisme d'État fait partie des crimes internationaux les plus odieux, menaçant non pas un seul acteur isolé dans le monde, mais l'ensemble de la communauté internationale. L'Ukraine n'a jamais voulu cette guerre et n'a rien fait pour la provoquer. Nous avons affaire à un État, un État terroriste, qui ne veut pas la paix.

M. Vaaras (Finlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais également exercer notre droit de réponse pour réagir à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie.

Premièrement, qu'il me soit permis d'aborder la question du sentiment antirusse. Je parle bien sûr au nom de mon pays, mais je pense que mes propos s'appliquent à l'ensemble des pays occidentaux. Je peux dire que malgré le fait que l'Union soviétique a attaqué la Finlande à plusieurs reprises dans notre histoire récente, les Finlandais, d'une manière générale, ne détestent toujours pas les Russes. La Finlande ne mène aucune campagne antirusse. Et je le répète, les Finlandais ne détestent pas les Russes.

Cependant, les actes d'agression illégaux perpétrés par la Russie en Géorgie en 2008, en Crimée en 2014 et maintenant dans d'autres parties d'une Ukraine souveraine et indépendante font qu'il est pratiquement impossible d'aimer les dirigeants russes et leurs représentants fantoches. Je suis néanmoins heureux de voir que certains représentants russes prennent le parti de la vérité et ne veulent pas mentir ou défendre les meurtres de civils,

de familles, de femmes et d'enfants ukrainiens. Nous en avons été témoins il y a quelques mois lorsqu'un courageux représentant de la Russie à Genève a quitté son poste. Les représentants de l'État russe n'ont pas tous peur d'exprimer leurs opinions. Je tiens à souligner que les assertions de ce sentiment antirusse proviennent uniquement de la Russie et visent le peuple russe, dans une tentative désespérée de justifier l'agression en Ukraine.

Deuxièmement, s'agissant du nazisme, du néonazisme et d'un Gouvernement ukrainien nazi et trafiquant de drogue, ou de tout autre propos tenu par la Russie, il ne s'agit là encore que d'une manœuvre désespérée du Gouvernement russe pour justifier la guerre illégale qu'il mène en Ukraine. Si les affirmations des autorités russes avaient un sens, je suppose que les représentants de l'Ukraine porteraient des symboles nazis ou nous salueraient en tendant le bras droit. Mais soyons sérieux, personne ici ne croit à ces affirmations sur le nazisme. De moins en moins de personnes en Russie accordent du crédit à ces allégations. Les universitaires russes n'ont jamais cru à ces assertions. Et pourtant, malgré le fait que la Russie massacre et torture des civils innocents en Ukraine, personne ici ne traite les Russes de nazis, bien que la nature de leurs actes d'agression puisse le justifier. Les gens comprennent que le Gouvernement russe et ses représentants sont différents du peuple russe. Je souhaite par conséquent lancer un appel aux représentants de la Fédération de Russie pour leur demander instamment d'éviter d'utiliser de tels termes ici. Ils ne sont pas les médias d'État russes et leur public n'est pas le peuple russe. Je les invite à s'abstenir de véhiculer les revendications et les propos absurdes de la Russie dans cette enceinte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M^me^ Deelen (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de l'Union européenne, exercer moi aussi notre droit de réponse en réaction aux déclarations que nous venons d'entendre de la part de la Fédération de Russie. Je tiens par ailleurs à féliciter notre collègue finlandais de l'excellente déclaration qu'il vient de faire et que j'appuie pleinement.

L'Union européenne exhorte la Fédération de Russie à mettre fin à sa campagne de désinformation et de propagande. Nous dénonçons catégoriquement les accusations horribles et infondées que les responsables russes continuent de diffuser dans leurs tentatives de légitimer la guerre illégale que leur pays mène contre l'Ukraine. L'Union européenne rejette également catégoriquement toute remise en cause de l'existence même de l'Ukraine en tant qu'État indépendant et souverain.

En outre, nous rejetons fermement et condamnons sans équivoque l'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson à la suite des référendums fictifs organisés sous la menace des armes en septembre, alors que ce pays poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Les résultats de ces référendums fictifs sont nuls et non avenus et ne peuvent avoir aucun effet juridique. Ils violent de manière flagrante le droit international, ainsi que la Constitution de l'Ukraine et son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Les référendums en question se sont déroulés dans un contexte de violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, ainsi que d'intimidation des citoyens ukrainiens par la Russie et ses autorités illégitimement nommées dans les territoires occupés de l'Ukraine. Ces scrutins illégaux ne représentent donc pas l'expression de la libre volonté des personnes vivant dans ces régions de l'Ukraine.

M. Bakradze (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'exerce notre droit de réponse en réaction à la déclaration faite par la Russie concernant les territoires géorgiens d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, qui sont actuellement occupés par ce pays. La Russie a déclaré que ces deux régions de Géorgie sont devenues des États indépendants sur la base d'une libre expression de la volonté populaire. Nous tenons à rappeler à la Russie que plus de 300 000 Géorgiens de souche et membres d'autres groupes ethniques ont été expulsés de ces régions dans le cadre d'un nettoyage ethnique. Ils représentaient une grande partie de la population des deux régions. Par conséquent, on ne saurait parler d'une libre expression de la volonté populaire. Ces régions de la Géorgie font partie intégrante de notre pays en vertu du droit international, et nous n'accepterons jamais les modifications qui ont été apportées aux frontières internationalement reconnues de la Géorgie.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois obligé de prendre la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation en ce qui concerne la référence aux drones iraniens. En fait, comme nous l'avons précisé lors de notre première intervention au titre de l'exercice du droit de réponse (voir A/C.1/77/PV.5), les affirmations selon lesquelles la Russie aurait utilisé des drones iraniens dans le cadre de la guerre contre l'Ukraine n'ont pas été confirmées. Nous pensons que ces allégations sont sans fondement et qu'en fait, le transfert d'équipements militaires à l'une ou l'autre des parties au conflit ne fera que retarder les perspectives de paix. La seule position de ma délégation et de mon pays est une position d'appui à un règlement pacifique du différend.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous sentons obligés de réagir aux déclarations faites par les délégations de l'Ukraine, de la Finlande, de l'Union européenne et de la Géorgie.

En ce qui concerne la Géorgie, nous savons tous très bien que ce n'est pas la Russie qui a attaqué ce pays, mais plutôt le régime de Saakashvili qui a mené un assaut contre l'Ossétie du Sud en août 2008. En outre, une action similaire était en préparation contre l'Abkhazie, en tant que point culminant d'années de politique violente de Tbilissi contre ces minorités, ce qui ne leur a laissé d'autre choix que d'assurer leur propre sécurité et leur droit à l'existence par l'autodétermination en tant qu'États indépendants. En repoussant l'agression de la Géorgie, nous avons assuré la survie et l'avenir pacifique des peuples d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États souverains.

Les actions menées par les forces armées russes sont justifiées. Les données médico-légales et les informations opérationnelles indiquent que l'explosion causée par le sabotage du pont de Crimée le 8 octobre était un acte terroriste visant à détruire des infrastructures civiles critiques de la Russie. Il est également clair que les instigateurs, les organisateurs et les auteurs de cette attaque étaient les services de sécurité ukrainiens. Le régime de Kiev utilise des tactiques terroristes depuis longtemps. Je pense aux assassinats de personnalités publiques, de journalistes et de scientifiques, tant en Ukraine qu'en Russie ; aux bombardements des villes du Donbass, qui durent depuis plus de huit ans ; aux actes de terrorisme nucléaire, avec les tirs de roquettes et d'artillerie sur la centrale de Zaporojie. Les services spéciaux ukrainiens ont également mené trois attaques terroristes contre la centrale nucléaire de Koursk située sur le territoire russe, endommageant à plusieurs reprises les lignes à haute tension de la centrale. Un certain nombre d'autres actes terroristes et de tentatives de crimes similaires ont été perpétrés contre les infrastructures de transport d'énergie et de gaz de notre pays, notamment une attaque contre une section du gazoduc TurkStream.

Tout cela a été confirmé par des preuves objectives, notamment le témoignage de détenus impliqués dans la perpétration de ces attaques terroristes. Le régime de Kiev s'est ainsi mis sur un pied d'égalité avec les groupes terroristes internationaux les plus odieux. Il n'était tout simplement plus possible de laisser de tels crimes sans réponse. C'est pourquoi, ce matin, sur proposition du Ministère de la défense et conformément au plan de l'état-major russe, une attaque massive a été lancée à l'aide d'armes aériennes, maritimes et terrestres de longue portée et de haute précision contre les installations énergétiques, de commandement militaire et de communication ukrainiennes. Si les tentatives d'attentats terroristes se poursuivent, la riposte de la Russie sera sévère et à la mesure de la menace qui pèse sur mon pays, et il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes allés au-delà du temps prévu pour la présente séance. Les interprètes ont besoin de répit.

Je voudrais rappeler aux délégations que la liste des orateurs et oratrices pour le débat thématique sera close demain, mardi 11 octobre à 19 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont invitées à s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

La prochaine séance de la Commission se tiendra demain, à 15 heures précises dans cette salle de conférence. Je prie toutes les délégations d'être ponctuelles, afin que nous puissions débuter nos travaux sans délai.

La séance est levée à 18 h 20.